

LE SILENCIEUX

Le Dictionnaire du Marginal

LA PENSÉE du jour : « Si vous ne vous connaissez pas, comment voulez-vous qu'on vous présente ? »

Couliasse. — L'enfer du décor. Citation. — Dans une oeuvre littéraire, l'infime partie d'un plagiat que son auteur reconnaît.

Pomme. — Selon la sainte Bible, fruit de nos pommiers parents.

Bénévole. — Travailleuse qui, non contente de ne pas être salariée, paie de sa personne.

Mari. — Bien pris qui croyait prendre.

Voleur. — Financier à qui l'honnêteté ne réussit pas.

ALBERT BRIE

Éditorial

Malgré les difficultés, la liberté du DEVOIR est plus grande que jamais, écrit Mme Lise Bissonnette. **Page A-14**

Le plaisir des Livres



De Ségur en Ellroy

Qu'ont en commun la comtesse de Ségur et James Ellroy ? Jean Baudrillard et Jean Giraudoux ? Mark Twain et Michel Serres ? Marie Cardinal et Lawrence Durrell ? On les trouve tous dans les pages du Plaisir des livres... De plus, on remarquera une nouvelle signature en page D-13, celle d'Alina Reyes, l'auteur du *Boucher*, qui dépêchera pour nous ses tranches de lectures. **Cahier D.**



Anne Dorval et Johanne-Marie Tremblay.

La Portugaise d'Arcand

Robert Lévesque a retracé la petite histoire des *Lettres de la religieuse portugaise*, cette Mariana Alcoforado qui s'amouracha d'un officier français au XVIIe siècle. Certains prétendent qu'elles ont été écrites par un homme ou par Mme de Sévigné... **Page C - 1.**



Odette Beaupré

La muse d'Hoffmann

Odette Beaupré, que l'on entendra dans les *Contes d'Hoffmann* à l'Opéra de Montréal, a déjà une carrière fort bien amorcée en Amérique du Nord. Son nom commence aussi à circuler en Europe. Marie Laurier l'a interviewée. **Page C - 1.**

L'appel du DEVOIR obtient une réponse inespérée

Josée Boileau

PLUS DE 700 personnes de tous les horizons ont répondu hier soir à l'invitation du DEVOIR, faisant de la soirée-bénéfice organisée pour le 80e anniversaire du quotidien un éclatant succès. « Sentir LE DEVOIR au centre d'un tel mouvement, c'est une joie pure », s'enthousiasmait dans son allocution de bienvenue la directrice, Mme Lise Bissonnette.

Par leur présence, tous ces invités venaient manifester leur appui à un journal qui, contre vents et marées, tente aujourd'hui encore, comme depuis 1910, d'allier information et réflexion, en dépit des difficultés financières qui semblent aussi faire partie de la tradition du DEVOIR et qui vont jusqu'à remettre en cause sa survie.

« Nous avons un million et demi de dollars de dettes, explique Mme Bissonnette. Cette soirée-bénéfice nous permettra de recueillir entre 300 000 \$ et 400 000 \$, et cet argent sera consacré à la fois à la dette et à des investissements technologiques que nous devons faire sous peu ».

En réunissant, à 800 \$ le couvert, des personnalités politiques, des gens d'affaires, des représentants du monde culturel, syndical, social, LE DEVOIR s'est attiré de vives critiques au cours des derniers jours. Le conflit d'intérêt est craint et des journaux concurrents ont vilipendé l'indépendance ainsi perdue.

« LE DEVOIR, c'est le journal qu'on veut vierge et qu'on s'arrange pour rendre martyr », répliquait hier soir Mme Bissonnette devant la foule rassemblée à l'hôtel Le Reine-Elizabeth.

« Nul autre n'est aussi souvent accusé de dévier de ses principes fondateurs, à aucun autre on ne demande autant de comptes moraux de ses dettes. [...] On prétend que la vertu n'est plus possible, que la morale fout le camp, mais on s'attend à ce qu'elle tienne le coup tout de même, discrètement, sur une vingtaine de pages à petit tirage, tous les matins. Et qu'elle le fasse sans un sou, c'est plus convaincant », ajoutait-elle, avant d'y voir la preuve que LE DEVOIR reste « porté par une idée, la meilleure que notre société se fait d'elle-même, et que nous refusons d'y renoncer ».

Les propos de Mme Bissonnette ont été relayés par ceux du premier ministre canadien Brian Mulroney qui, amusé, a indiqué : « Je n'ai pas jusqu'à dire que tous mes matins sont assouillis par la lecture du DEVOIR. D'autres ici ont sans doute, aussi, trouvé parfois ce café un peu fort. Mais parce que nous sommes convaincus qu'il est indispensable, nous voulons appuyer l'effort de relance de l'équipe actuelle ».

De son côté, l'ancien directeur du DEVOIR et ministre, M. Claude Ryan, qui parlait au nom du premier ministre du Québec Robert Bourassa, absent pour des raisons de santé bien connues, a lui aussi plaisanté sur le coût de la soirée et « la bonne vieille austérité de vos prédécesseurs ». Mais il ajoutait : « S'il ne s'agissait que d'un journal comme les autres, plusieurs d'entre nous ne seraient pas ici ce soir. [...] Nous demandons au DEVOIR d'être vrai, d'être vigoureux, d'être franc, d'être clair. Ceux et celles d'entre nous qui avons le redoutable destin d'exercer les fonctions du pouvoir, nous lui demandons aussi d'être juste à notre endroit, autant pour nous-même quand nous errons que pour nous soutenir quand nous servons des objectifs justes et droits. »

Voir page A-4: LE DEVOIR



PHOTO JACQUES NADEAU

Une trêve historique

Les figures dominantes de la scène politique canadienne et québécoise ont observé une singulière trêve, hier soir, afin d'exprimer leur solidarité au DEVOIR. Dans l'ordre, le chef du Parti libéral du Canada, M. Jean Chrétien, le chef du Nouveau Parti démocratique, Mme Audrey McLaughlin, le chef de l'opposition du Québec, M. Jacques Parizeau, le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, et le ministre des Affaires municipales et de la Sécurité publique du Québec, M. Claude Ryan, entourent la directrice du DEVOIR, Mme Lise Bissonnette, et le président du conseil d'administration de l'Imprimerie populaire, M. Laurent Picard.

Le Canada presse l'ONU d'autoriser le recours à la force contre l'Irak

d'après l'Agence France-Presse

LE PROJET de réunir un sommet arabe « exceptionnel » sur la crise du Golfe du Roi Hassan II du Maroc est mort-né du fait de la division du monde arabe et de l'intransigeance de l'Irak, alors que le président George Bush, qui n'a pas encore décidé de recourir à la force, a averti une nouvelle fois Bagdad qu'il était « on ne peut plus sérieux ».

Entre-temps, à Bahrein, le ministre canadien de la Défense, Bill McKnight, a déclaré que le Canada presserait le Conseil de sécurité de l'ONU d'adopter une résolution permettant le recours à la force contre l'Irak.

Moins d'une semaine après l'appel lancé par le souverain marocain pour la convocation d'un sommet arabe de la « dernière chance », seuls trois des 21 membres de la Ligue arabe avaient approuvé le projet.

Le Koweït et l'Arabie saoudite, intéressés au premier titre, mais aussi la Syrie et l'Égypte, ont estimé qu'une telle tentative était vaine et qu'il fallait que l'Irak applique les résolutions des Nations-unies. L'ensemble des autres pays arabes observait un silence remarqué, reflet de leur embarras, y compris ceux qui, comme la Jordanie, avaient soutenu Bagdad, ou comme l'Algérie et la Tunisie avaient désapprouvé le dé-

ploiement de forces occidentales dans le Golfe.

Le président Bush a averti l'Irak qu'il ne ferait « pas un iota de compromis avec ce genre d'agression caractérisée ». « Ce que je veux c'est une solution pacifique », a ajouté M. Bush qui a répété « qu'aucune option n'était exclue » mais qu'il n'avait pas « décidé d'utiliser la force militaire ».

Le Canada, actuellement membre du Conseil de sécurité des Nations-unies, demandera au Conseil d'adopter une résolution permettant le recours à la force contre l'Irak pour l'obliger à se retirer du Koweït, a affirmé hier à Bahrein le ministre ca-

Voir page A-4: Irak

Bourassa est sur la voie de la guérison

Pierre O'Neill

ROBERT BOURASSA est sur la voie de la guérison et il pourra sous peu reprendre le rythme normal de ses activités.

Le bureau du premier ministre a publié en début de soirée, hier, le bulletin de santé émis par le Dr Steven Rosenberg, de l'Institut national du cancer, de Washington, indiquant que le cancer de la peau situé au bas du dos n'a pas progressé depuis l'opération chirurgicale de septembre dernier.

Le bulletin de santé nous apprend que le premier ministre a subi en début de semaine, soit mardi, une inter-

vention chirurgicale exploratoire. Le Dr Rosenberg précise qu'il s'agissait de vérifier si le mélanome enlevé le 12 septembre s'était répanché à d'autres régions du corps. « Il n'y a aucun signe que le mélanome s'est répanché ».

Selon le Dr Rosenberg, au cours de l'opération il a été impossible d'établir l'évidence que d'autres mélanomes avaient pu apparaître ailleurs, alors que les prélèvements ne sont pas cancéreux.

Le spécialiste constate que l'organisme du premier ministre a toléré avec un minimum d'inconvénients cette nouvelle série de tests et qu'il s'en rétablit normalement. « Il

Voir page A-4: Bourassa

Pierre GODIN

La Poudrière linguistique

LA RÉVOLUTION TRANQUILLE 1967-1970

L'auteur trace brillamment le portrait d'une époque déterminante dans l'histoire du Québec: celle de l'implantation des premières lois touchant la langue. Les questions qui se sont alors posées restent plus actuelles que jamais après un quart de siècle.

La Poudrière linguistique constitue le quatrième tome de l'histoire de la Révolution tranquille.

TAXER LES LIVRES, C'EST IMPOSER L'IGNORANCE.

384 pages - 29,95\$



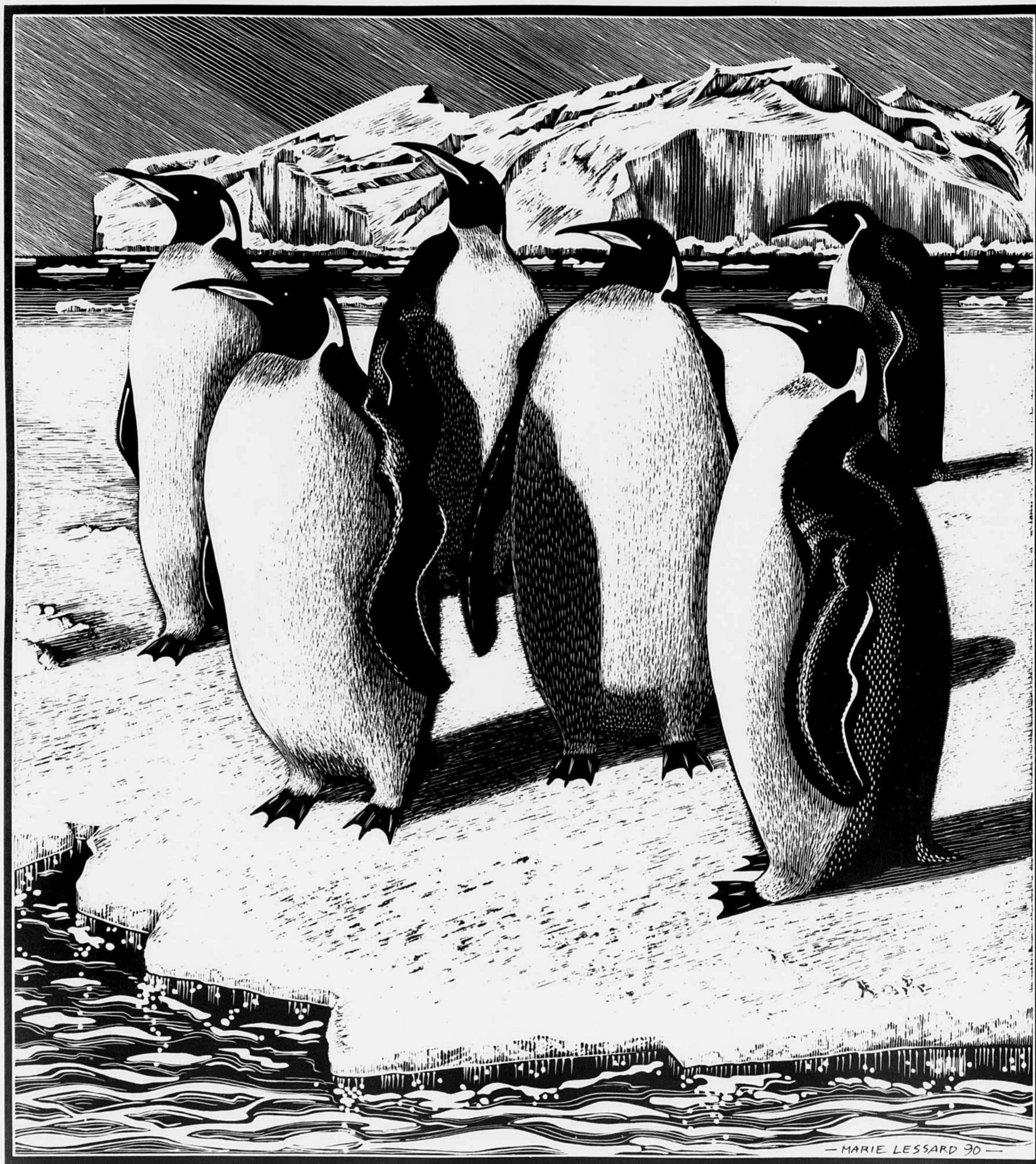
UN AUTOMNE AUX COULEURS



BOREAL

NOUVEAUTÉ

LE GOÛT DE SORTIR.



Henri Vézina, des tenues de soirée qui vous mettront dans une classe à part. Un magnifique smoking tout classique de Giorgio Armani ou peut-être le costume de soirée plus décontracté de Hugo Boss, le tout porté sur une chemise de soirée Van Laack qui sera ponctuée par un nœud papillon au motif audacieusement coloré. Voilà un plumage d'apparat digne des plus grands noms de la mode masculine... Henri Vézina, lorsque l'envie vous prend de sortir du rang!

HENRI VÉZINA

NOUVELLE
ADRESSE

920, rue Sherbrooke Ouest (coin Mansfield), Montréal, Tél.: (514) 844-1971 2520, boulevard Daniel-Johnson, Laval, Tél.: (514) 686-6800

L'idée d'une souveraineté négociable par la suite fait son chemin au PLQ

Michel Venne

de notre bureau de Québec

L'IDÉE de la souveraineté est le seul moyen pour le Québec d'obtenir des changements constitutionnels significatifs et fait tranquillement son chemin au Parti libéral du Québec.

Les adeptes d'un référendum hâtif, c'est-à-dire avant les élections, sont de plus en plus nombreux également parmi les libéraux qui craignent d'être envoyés aux douches, lors du prochain scrutin, si la question constitutionnelle n'est pas réglée avant.

Ce courant, animé par les députés dits de l'aile nationaliste de la formation du premier ministre Robert Bourassa, commence à se faire jour, au fur et à mesure qu'approche pour les libéraux le moment de redéfinir le programme constitutionnel de leur parti.

Cette semaine seulement, trois députés (dont un est ministre) ont tour à tour exprimé ouvertement qu'ils envisageaient maintenant la

souveraineté comme le seul moyen pour le Québec d'obtenir ce qu'il veut.

La vague de fond serait assez puissante pour avoir amené le comité constitutionnel du parti, dont la présidence a été confiée à M. Jean Allaire, à considérer cette option sérieusement. Ce groupe de travail, formé en avril dernier pour préparer des scénarios de remplacement en cas d'échec de l'accord du lac Meech, doit soumettre avant le 15 février des recommandations sous forme de résolutions qui seront débattues au congrès libéral du mois de mars.

Selon le quotidien *The Gazette*, citant une source proche du comité, le groupe de Jean Allaire en serait venu à la conclusion que Québec devrait tenir un référendum et proclamer la souveraineté s'il désire obtenir des changements constitutionnels significatifs et ce, avant les prochaines élections générales.

Cette conclusion ne serait pas définitive, mais constituerait la pierre

angulaire d'une proposition que le groupe s'apprête à coucher sur papier. La source anonyme du journal soutient que le Parti libéral ne considérerait jamais la souveraineté comme une fin en soi, mais comme le seul moyen efficace de renouveler le fédéralisme. Pour changer les choses de façons radicales, poursuit cette personne, il faut sortir du Canada. Et si nous n'avons pas réglé cette question avant les prochaines élections, nous (le PLQ) serons envoyés aux douches.

Aucun des membres du comité joints hier par LE DEVOIR n'a voulu confirmer ou infirmer ces informations. M. William Cosgrove (candidat défait dans Westmount aux élections de 1989), a toutefois insisté pour dire que le comité dont il est membre n'en est encore venu à aucune conclusion. « Il y a de tout au Parti libéral, tous les points de vue sont représentés », a-t-il convenu, sans dire cependant si le courant souverainiste prenait le dessus sur les autres.

Un autre membre du groupe, le

président de la Commission jeunesse du parti, M. Michel Bissonnette, a rappelé quant à lui la position adoptée par les jeunes, à la mi-août, selon laquelle le Québec devra acquiescer la pleine autonomie politique pour conclure une nouvelle entente avec le reste du Canada. « D'abord et avant tout, il faut sortir de l'ordre constitutionnel canadien, dit-il. Après l'échec de l'accord du lac Meech, le processus de révision constitutionnelle est discrédité. On sait que le reste du Canada n'a aucune volonté de changer l'ordre actuel des choses ».

Les jeunes, rappelle le président Bissonnette, compteront pour le tiers des délégués au congrès du mois de mars où les libéraux devront trancher entre deux options, selon lui : ou bien proposer une nouvelle série de changements à négocier à l'intérieur de la Confédération, ou bien déclarer la souveraineté du Québec d'abord et négocier ensuite.

Hier, le député de Vanier, M. Jean-Guy Lemieux, suggérait à son tour de tenir un référendum sur la souveraineté le plus rapidement pos-

sible après les travaux de la Commission Bélanger-Campeau. À son avis, le Québec devra déclarer son indépendance avant de pouvoir négocier avec le reste du Canada une nouvelle association.

Les propos du député, reconnu depuis un certain temps pour son nationalisme, recoupaient ceux de deux collègues de l'Outaouais, MM. Robert Middlemiss (Pontiac) et Réjean Lafrenière (Gatineau), qui ont tour à tour cette semaine exprimé des positions similaires.

« Après l'échec de l'accord du lac Meech, il est évident que le statu quo, ça ne marche pas, a soutenu le ministre délégué aux Transports Robert Middlemiss dans une entrevue au quotidien *Le Droit*. Pour être cohérent avec moi-même, je me dois d'être d'accord avec la possibilité d'avoir à passer par la souveraineté ».

M. Lafrenière est allé plus loin : « Il est évident qu'il va falloir passer par une forme de souveraineté (...) Je ne pense pas que le Canada an-

glais nous ait pris au sérieux ». La liste d'épicerie constitutionnelle du Québec sera longue, prévoit le député, après les audiences de la Commission Bélanger-Campeau. « Comment croire alors, après l'échec de Meech, que nous obtiendrons un oui alors que nous arriverons à la table avec plus de demandes ».

D'ici à son congrès de mars, le Parti libéral tient des réunions à huis clos dans chacun des comités sur la question constitutionnelle. La discussion est encadrée de façon professionnelle à l'aide d'un vidéo dans lequel on présente diverses options.

Entre-temps, le comité Allaire complétera ses travaux. En fin de semaine prochaine, il tiendra des audiences, auxquelles ni le public ni les médias ne seront admis, dans le cadre du Conseil général que tient le parti à Québec. Lundi, M. Allaire doit lui-même faire le point avec la presse sur l'état des travaux du comité formé de 17 personnes. Hier, il n'était pas disponible pour répondre à nos questions.

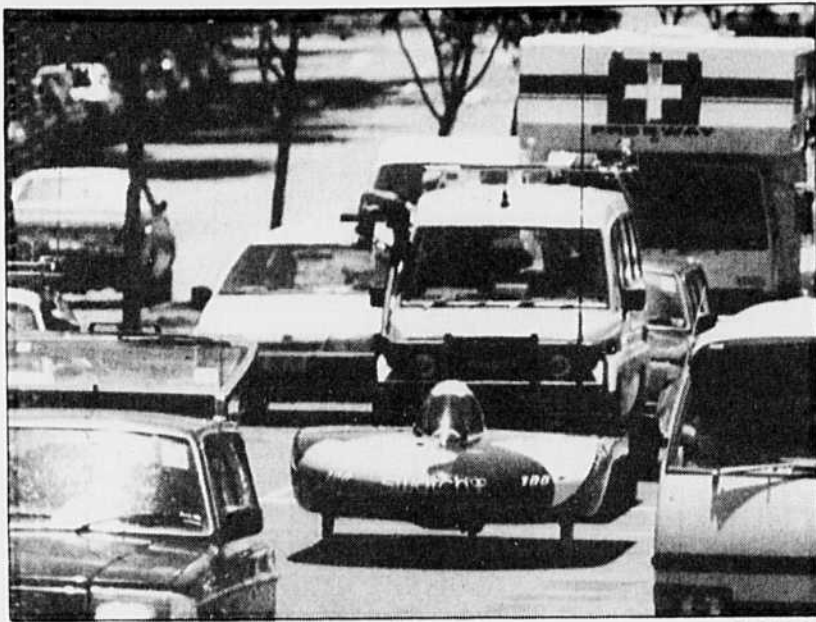


PHOTO AP

Un champion futuriste

Le véhicule suisse *Spirit of Biel* (*Esprit de Bienne*) a remporté, hier en Australie, la course de voitures solaires en franchissant la ligne d'arrivée du World solar challenge à l'issue d'un parcours de 3000 km à la vitesse moyenne de 70 km/h. Le véhicule, mis au point par des étudiants suisses et commandité par la firme Swatch, a terminé avec une avance de 400 km sur son concurrent japonais Honda. Trente-six véhicules participaient à cette course de vitesse et d'endurance.

Décès tragique de Roger Nantel

d'après la Presse Canadienne

LE RELATIONNISTE et ex-journaliste Roger Nantel a été trouvé mort, en fin d'après-midi jeudi, dans sa résidence de Brigham, près de Cowansville, dans les Cantons de l'Est. Un porte-parole de la Sûreté du Québec a confirmé qu'il s'agissait d'un suicide.

Ami de Brian Mulroney, il s'est occupé des relations publiques du Parti conservateur lors de la campagne électorale de 1984. Précédemment il avait travaillé aux campagnes au leadership de M. Mulroney.

C'est à ce moment-là, que Bernard Roy, avocat et conseiller de la première heure de Brian Mulroney avait connu Roger Nantel.

Les deux hommes avaient « gardé de bons liens » même s'ils se voyaient rarement.

Me Roy a croisé M. Nantel il y a trois semaines. Il travaillait toujours en relations publiques pour quelques bons clients qu'il avait conservés après la fermeture de sa maison Nantel et associés, à l'hiver 85. Il avait alors perdu les importants contrats qu'il recevait du gouvernement fédéral.

Me Roy se souvient que la mort du partenaire d'affaires de Roger Nantel, Rodrigue Pageau, peu après l'élection de 1984 avait beaucoup affecté son ami Nantel.

Keith Spicer veut réduire le nombre de Québécois membres de sa commission sur l'avenir du Canada

Marie Tison

de la Presse Canadienne

OTTAWA — S'il n'en tenait qu'à Keith Spicer, le Québec perdrait un des trois sièges qu'il détient au sein du Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada.

M. Spicer a déclaré hier qu'il avait demandé au premier ministre Brian Mulroney de remplacer Mme Thérèse Paquet-Sévigny par quelqu'un du Nord canadien.

Mme Paquet-Sévigny a été contrainte de démissionner de la Commission Spicer cette semaine parce que les règles régissant son poste de sous-secrétaire général au département de l'information publique à l'Organisation des Nations unies l'empêchaient de participer aux travaux du groupe de citoyens.

M. Spicer, qui participait hier à la première rencontre du groupe, a affirmé que se serait une excellente idée de remplacer Mme Paquet-Sévigny par quelqu'un du Nord. Il a ajouté qu'il avait fait quelques recommandations en ce sens au premier ministre.

Il a expliqué qu'il était temps de cesser de voir le Canada avec la même perspective, soit l'axe Est-Ouest. Le fait de partir du Nord, et des autochtones, pourrait peut-être constituer une des clés pour comprendre le pays, a-t-il soutenu.

Il a fait remarquer que sa décision d'aller rencontrer des premiers témoins à Tuktoyaktuk et Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, la semaine dernière, découlait de cette même logique.

M. Spicer a ajouté que la commission ne pouvait prétendre à être totalement représentative de la société canadienne. Il faudrait alors

être 26 millions de membres, a-t-il déclaré. « Nous sommes là pour écouter, pas pour représenter telle ou telle communauté », a-t-il soutenu.

Les membres de la commission Spicer passeront la fin de semaine à faire mutuellement connaissance et à raffiner le mandat confié par le premier ministre Mulroney.

Ils rencontreront également le statisticien en chef du Canada, M. Ivan Felligi, de Statistique Canada, ainsi que deux bonzes de l'industrie du sondage, Allan Gregg, de Decima Research, et Angus Reid.

La commission a pour tâche de se mettre à l'écoute des Canadiens ordinaires, a expliqué M. Spicer. Pour cette raison, et parce qu'elle n'a pas beaucoup de temps devant elle, il est essentiel de rencontrer ceux dont c'est la profession d'écouter les Canadiens à cœur de jour. « Nous voulons un instantané de l'attitude et des sentiments des Canadiens », a déclaré M. Spicer.

Les membres de la commission mettront également au point l'ordre du jour et les procédures qui seront suivies dans les semaines à venir, en prévision de la date limite du 1er juillet 1991. Les audiences publiques ne devraient démarrer qu'au mois de janvier.

M. Spicer a réitéré que la commission aura notamment pour tâche de préparer les Canadiens aux conclu-

sions de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir du Québec. Il a cependant ajouté que les Québécois devront faire leur part. « Les Québécois devront aussi apprendre à écouter le reste du Canada, a-t-il soutenu. Ils auront ainsi l'occasion de mesurer l'impact de leurs décisions sur le reste du pays ».

Il a insisté sur le fait que, selon un récent sondage, 85 % des Québécois désiraient conserver un lien avec le Canada.

Un sondage Angus Reid paru hier était cependant porteur de nouvelles

plus préoccupantes pour le président du groupe de consultation. Selon ce sondage, réalisé dans la semaine qui a suivi la création du groupe, seulement 31 % des Canadiens étaient d'avis qu'il s'agissait d'un pas dans la bonne direction. Pas moins de 64 % des répondants considéraient que c'était trop peu, trop tard. Chez les Québécois, 69 % étaient de cette opinion.

M. Spicer a cependant affirmé hier que la ligne téléphonique de la commission ne dérogissait pas d'appels de personnes intéressées à participer aux travaux.

LE PLUS GRAND CHOIX DE MONTRES SUISSES DE RENOMMÉE INTERNATIONALE

Les montres Chopard à partir de 1195\$

HAPPY DIAMONDS®
Chopard GENEVE

Félicitations au Journal le Devoir!

KAUFMANN
MAÎTRES JOAILLIERS DEPUIS 1934

2195 Crescent (514) 848-0595

PATEK PHILIPPE Cartier ROLEX BLANCPAIN EBEL Chopard PLAGI BREITLING

Les journalistes de La Presse soutiennent le DEVOIR

SI TOUS ne pouvaient y assister, plusieurs ont choisi de contribuer à leur façon à la soirée-bénéfice du DEVOIR en y allant de dons variant de quelques dollars à plus de 5000 \$.

Au nombre des donateurs on compte notamment le syndicat des journalistes de *La Presse* qui ajoutait à son envoi, à l'intention de Mme Lise Bissonnette, le mot suivant : « Madame, soucieux de liberté et de pluralisme dans l'information, les membres du Syndicat des travailleurs de l'information de *La Presse* sont fiers de participer à votre campagne de souscription ». D'autres groupes tels le Syndicat national des employés du DEVOIR ou le groupe La Laurentienne ainsi qu'une vingtaine d'individus participent eux aussi à notre effort financier, s'ajoutant à la longue liste des donateurs du printemps dernier.

CARTES D'AFFAIRES



Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montreal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télex: 05 268656
Fax: (514) 845-7874
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

GALERIE SAMUEL LALLOUZ

JOAN JONAS

du 17 novembre au 22 décembre
ouverture le 17 novembre

Heures d'ouverture: du mardi au vendredi de 10h à 18h
et samedi de 11h à 17h
372, Ste-Catherine O., suite 528, Montréal (Québec) H3B 1A2,
Tél.: 398-9806 Fax: 398-9807

HÔTEL DES ENCANS MONTRÉAL
4521 boul. St. Laurent, Montréal H2T 1R2
Tel: (514) 849-2505; Fax (514) 282-0342

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
27 et 28 NOVEMBRE, 1990
De la collection de M. Yves Navarre et autres

Par le ministère de l'égor de Saint Hippolyte Commissaire-Preneur Assisté de L'Hon. Serge Joyal, c.p. Expert

Marc-Aurèle de Foy Suzor Côté (1869-1937)
Pastel sur toile 29"x36" 73x92cm

ART CANADIEN
Mardi, le 27 novembre, 1990 à 19:00

ART INTERNATIONAL, ANTIQUITÉS, MEUBLES, OBJETS D'ART
Tapis, bijoux, livres, armes
Mercredi, 28 novembre 1990 à 19:00

Exposition:
Vendredi, 23 novembre, 1990 de midi à 21:00
Samedi, 24 novembre, 1990 de midi à 17:00
Dimanche, 25 novembre, 1990 de midi à 17:00
Lundi, 26 novembre, 1990 de midi à 21:00
Catalogue sur demande.

L'Hôtel des Encans est ouvert pour les expertises gratuites les mardis et jeudis de 10:30 à 17:00



Un parc exceptionnel au centre-ville

La mémoire et le souvenir d'êtres aimés sont réunis à NOTRE-DAME-DES-NEIGES, espace naturel privilégié au cœur de notre Cité.

Près d'un siècle et demi de vie communautaire a fait de NOTRE-DAME-DES-NEIGES une sorte de parc national, surprenant lieu d'art paysagé, digne et familial.

NOTRE-DAME-DES-NEIGES NOUS APPARTIENT

La corporation sans but lucratif de NOTRE-DAME-DES-NEIGES offre des services professionnels bien adaptés aux besoins actuels du public, comme par exemple :

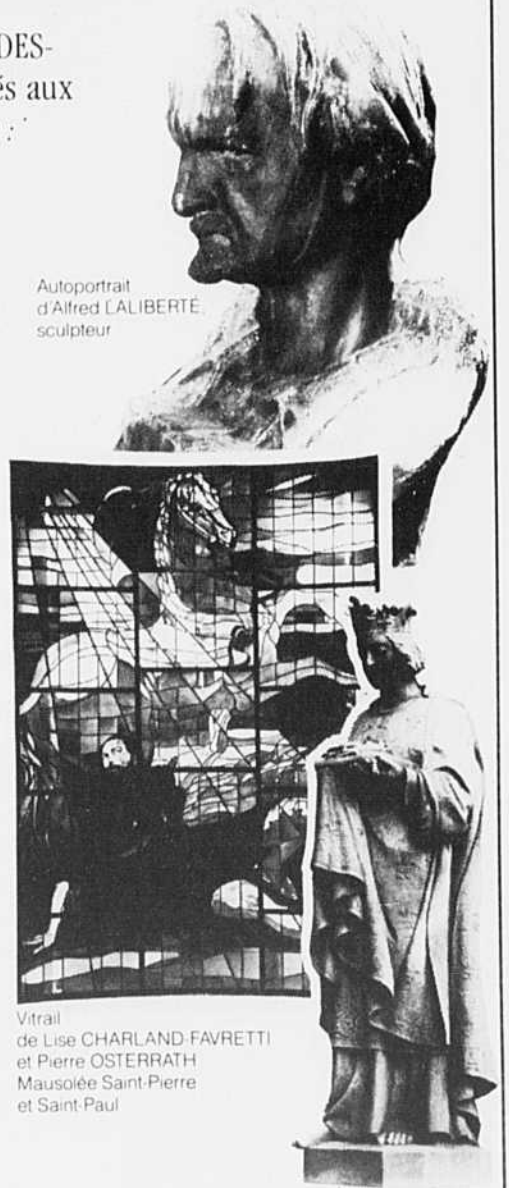
- ◆ Arrangements préalables
- ◆ Concessions funéraires
- ◆ Inhumation
- ◆ Crémation
- ◆ Choix d'urnes
- ◆ Columbarium

ET MAINTENANT

- ◆ Un nouveau mausolée Saint-Pierre et Saint-Paul
- ◆ Le transport des défunts, du lieu de décès à NOTRE-DAME-DES-NEIGES, pour les familles ne souhaitant pas d'exposition

NOTRE-DAME-DES-NEIGES
4601, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal H3V 1E7
735-1361

d'héritage du passé



Autoportrait d'Alfred LALIBERTE sculpteur

Vitrail de Lise CHARLAND FAVRETTI et Pierre OSTERRATH Mausolée Saint-Pierre et Saint-Paul

Louis IX ou Saint-Louis

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Irak

nadien de la Défense, M. Bill McKnight.

« Nous demanderons au Conseil de sécurité de l'ONU d'approuver l'usage de la force contre Saddam Hussein (le président irakien) pour l'obliger à évacuer ses troupes du Koweït », a déclaré M. McKnight, lors d'une conférence de presse à Manama, où il effectue une visite de 48 heures.

Estimant que le président irakien « n'a pas l'intention de quitter le Koweït », le ministre a affirmé qu'« à l'évidence, les efforts diplomatiques n'ont pas jusqu'à présent abouti, et c'est pourquoi nous souhaitons une résolution de l'ONU de nature à mettre fin à l'occupation » de l'émirat.

Évoquant l'embargo contre Bagdad, il a affirmé que les « sanctions imposées sont efficaces, mais pas au point de contraindre Saddam Hussein à sortir du Koweït ». « Je crois, a-t-il poursuivi, qu'aucun règlement ne sera possible tant que Saddam n'aura pas compris qu'il existe une seule option, celle de libérer le Koweït pour permettre la restauration du pouvoir légitime » de l'émir cheikh Jaber Al-Ahmed As-Sabah.

Interrogé sur un éventuel envoi de nouvelles forces canadiennes dans le Golfe, M. McKnight a exclu un tel renforcement et souligné que les « troupes canadiennes déployées en ce moment dans la région sont suffisantes pour remplir leur mission ». Le gouvernement canadien a dépêché dans le Golfe 18 chasseurs de type CF-18 Hornet, deux destroyers et un ravitailleur, ainsi que 1700 soldats.

Il a expliqué qu'en augmentant le nombre de militaires américains dans le Golfe, qui doit passer à plus de 400 000 d'ici le début de 1991, il cherchait à se donner les moyens d'une éventuelle option militaire et simultanément à envoyer « un signal clair à Saddam Hussein » qui signifie que les États-Unis sont « on ne peut plus sérieux en ce qui concerne le retrait du Koweït et la libération des otages, Américains et autres ».

Le président irakien a déclaré pour sa part qu'il était « prêt à parler avec les parties concernées » par la crise du Golfe, mais sans conditions préalables, ce qui veut dire qu'il n'est toujours pas prêt à évacuer le Koweït.

Parlant pour son propre compte, l'émissaire au Proche-Orient du Président soviétique Mikhail Gorbatchev Evgueni Primakov a préconisé quant à lui de retarder l'usage de la force contre l'Irak, afin de laisser la possibilité au Président irakien de retirer ses forces du Koweït sans

perdre la face, en échange d'une promesse du Conseil de Sécurité de l'ONU d'un règlement global au Proche-orient.

M. Primakov a suggéré que les cinq membres permanents du Conseil se joignent aux pays membres de la ligue arabe pour envoyer un émissaire à Bagdad faire une telle proposition au chef de l'État irakien.

Plus qu'un simple exercice de débarquement, les manœuvres conjuguées américano-saoudiennes « Tonnerre immédiat » commencées jeudi en Arabie saoudite, vont permettre de tester les capacités de coordination entre Américains et Saoudiens, notamment sur le plan aérien.

Quelque 1100 avions et hélicoptères sont impliqués dans cet exercice au cours duquel « près de la totalité des unités de l'US Air Force du théâtre d'opérations joueront un rôle », a précisé le Pentagone.

Des unités de l'aviation et de la marine canadiennes prennent d'ailleurs part aux manœuvres a déclaré hier un collaborateur du ministre canadien de la Défense Bill McKnight.

C'est la première fois qu'il est fait état de la participation des forces militaires canadiennes à ces manœuvres.

Plusieurs chasseurs-bombardiers de type CF-18 Hornet, trois navires — les destroyers *Terra Nova* et *Athabascakan* ainsi que le ravitailleur *Protecteur* — participent à ces manœuvres, baptisées « Opération Tonnerre Imminent », a ajouté le lieutenant Ian Thomson, responsable des relations publiques du contingent canadien basé à Bahrein.

Le lieutenant Thomson a précisé d'autre part que le quartier général des forces canadiennes déployées dans le Golfe se trouve à Bahrein, où près de 150 militaires canadiens sont installés en permanence.

Il a indiqué que les 18 appareils Hornet envoyés par le gouvernement canadien sont basés au Qatar et effectuent régulièrement des exercices de routine au dessus de la région. Les trois navires canadiens patrouillent dans le centre du Golfe pour « veiller au respect de l'embargo imposé à l'Irak », a-t-il encore ajouté.

Il a indiqué que sur le terrain 1700 Canadiens au total sont déployés dans le cadre de la force multinationale.

Du côté des otages, plus de 100 femmes, enfants américains et Américains d'origine arabe doivent quitter le Koweït demain à bord d'un avion charter de la compagnie irakienne Iraki Airways, a précisé le département d'État. Il s'agit de personnes qui avaient obtenu depuis longtemps un visa de sortie mais qui pour diverses raisons n'avaient pas pu ou voulu partir.

Par ailleurs, seize ressortissants danois libérés par Bagdad ont quitté hier soir l'Irak en compagnie de l'ancien premier ministre danois Anker Joergensen, a indiqué l'agence officielle irakienne INA reçue à Nicosie. Une source officielle irakienne

avait annoncé plus tôt le départ de M. Joergensen, sans mentionner les 16 otages libérés.

L'ancien responsable danois a effectué une visite de huit jours en Irak où il a intercedé en faveur de ses 38 compatriotes retenus dans ce pays depuis le début de la crise du Golfe.

Selon INA, les 16 Danois libérés l'ont été sur ordre du président irakien Saddam Hussein. Leur libération avait été annoncée mercredi par le ministère danois des Affaires étrangères.

L'ambassadeur du Danemark au Koweït Dan Nielsen, qui avait regagné Bagdad après la fermeture de sa mission diplomatique, figure parmi les personnes autorisées à quitter l'Irak, selon Copenhague.

Le Foreign Office a « conseillé fermement » aux Britanniques qui en ont la possibilité, de prendre ce vol. Il reste environ 1400 Britanniques et 1100 Américains retenus malgré eux au Koweït et en Irak.

Au plan économique, les effets de l'embargo décrété contre l'Irak ne sont pas à sens unique et commencent à faire leur effet en Occident et dans d'autres pays.

S'il est vrai que le commerce maritime de l'Irak est désormais complètement paralysé l'action de la flotte multinationale patrouillant tout autour de la péninsule arabique ayant été très efficace, la hausse du prix du pétrole, de l'aveu du président Bush, « a compliqué et aggravé la situation économique américaine », a propos de laquelle le chef de l'exécutif américain a pour la première fois parlé de « récession ».

De son côté, le Fonds monétaire international a annoncé une modification temporaire de ses règlements lui permettant de fournir une aide financière à ceux de ses 152 pays membres connaissant des difficultés économiques — par suite d'une chute des revenus d'importation ou des services — du fait de la crise du Golfe.

Le Venezuela pour sa part va proposer sa coopération pétrolière aux pays affectés par la crise du Golfe, à l'occasion d'une réunion samedi à Paris convoquée par le Secrétaire général de l'ONU Javier Perez de Cuellar au siège de l'UNESCO destinée à analyser les conséquences économiques de la crise du Golfe sur les pays en développement.

◆ LE DEVOIR

Même s'ils n'avaient pas eu lieu depuis plusieurs années, les banquets ont longtemps souligné les divers anniversaires du journal. Celui organisé en ce 80^e anniversaire a ceci de particulier qu'il réunit les chefs de tous les grands partis politiques.

A cette élite politique s'ajoutent les dirigeants des trois grandes centrales syndicales, des représentants du monde financier et des affaires, de Claude Bélant à Charles Bronfman (à qui pourtant un éditorialiste du DEVOIR faisait d'amères critiques en début de semaine...), les

maires Jean Doré, Jean-Paul Allier, Gilles Vaillancourt, l'archevêque de Montréal Mgr Jean-Claude Turcotte, les anciens directeurs du DEVOIR, la direction de nombreux médias, du Conseil des communautés culturelles, du Conseil du statut de la femme, des recteurs, des universitaires, des artistes, des scientifiques... Surtout pas juste des riches et des puissants, de souligner Mme Bissonnette.

C'est un coup au coeur, disait-elle encore à la veille de l'événement. C'était un pari cette soirée-là et c'a tourné très, très gros. Bien sûr, je suis contente qu'on fasse des sous, mais je suis surtout contente de cette réponse, qui donne du coeur à l'ouvrage en nous démontrant qu'au Québec, on veut vraiment que LE DEVOIR reste. Les billets ont été vendus en moins d'un mois et beaucoup de gens y viennent non aux frais d'une entreprise mais avec leur argent personnel. La relance de l'automne a éveillé un écho ».

Tous les problèmes financiers du journal ne seront pas réglés pour autant après cette soirée, et les besoins, eux, se font toujours pressants, notamment du côté de l'ensemble des employés qui entreprendront sous peu les négociations en vue du renouvellement de leur convention collective.

Pour le moment, Mme Bissonnette se réjouit que le journal, cet automne, ne fonctionne pas à perte. « Mais l'automne a toujours été une bonne saison, précise-t-elle. Et après la soirée, il restera un million de dollars de dettes à couvrir. Nous venons à élaborer des formules imaginatives, mais comme tout au long de notre histoire, comme la campagne de financement du printemps dernier le démontre encore, nous sommes vraiment dépendants de la générosité publique. Autant se faire à l'idée : on n'a pas fini de me voir quêter... »

◆ Bourassa

devrait être capable de retourner à ses activités normales d'ici quelques semaines ».

Le bulletin de santé du Dr Rosenberg met fin aux sombres appréhensions qui circulaient depuis que M. Bourassa a quitté le Québec pour le National Cancer Institute, de Washington. Même après son opération, le premier ministre a continué tout au long de la semaine à s'entretenir par téléphone avec ses proches collaborateurs.

L'entourage du premier ministre est soulagé et espère que ce bulletin de santé réussira à mettre un terme aux spéculations et à faire taire les rumeurs de démission, soulignant que M. Bourassa est en pleine possession de ses moyens et a recommencé à s'occuper des affaires courantes de l'État.

Pallascio tente de se tirer du pétrin

Jean-Pierre Proulx

À la veille de l'élection scolaire, le Regroupement scolaire confessionnel (RSC) a tenté hier de minimiser l'impact négatif de sa prise de position à la Commission Bélanger-Campeau dans laquelle elle fait savoir ses préférences pour une immigration française et judéo-chrétienne.

Entouré de tous ses candidats appelés à serrer les rangs, le président du RSC, M. Michel Pallascio, a soutenu qu'on l'avait mal interprété. « La politique que nous avons suggérée n'a rien à voir avec les critères de sélection. L'intervention dont nous avons traité, qui consiste en un encouragement à l'immigration francophone et judéo-chrétienne, pourrait prendre la formation d'opérations de promotion ».

Le texte controversé de son mémoire se lit ainsi : « S'il est permis et souhaitable d'encourager la venue des francophones, il devrait être considéré également que des peuples partageant avec nous les valeurs judéo-chrétiennes présenteraient des candidats s'intégrant plus facilement à notre société, sans oublier que de personnes quittant leur pays s'attendent à devoir accepter une nouvelle langue, mais sont beaucoup plus réticents à abandonner leurs valeurs spirituelles ou leurs convictions religieuses ».

« Nos recommandations, a-t-il ajouté hier, vont dans le sens d'un encouragement prodigué à une clientèle cible ».

Sa position ne fait que respecter les critères de l'entente Cullen-Couture sur l'immigration : « Il importe, précise celle-ci, d'assurer une sélection cohérente et harmonieuse des immigrants et de travailleurs temporaires en fonction des capacités d'accueil économiques, démographiques et socio-culturelles des régions de destination ».

La référence aux « valeurs judéo-chrétiennes », a-t-il expliqué, dépasse l'aspect religieux et doit se comprendre dans cette perspective culturelle. « On peut trouver un autre terme. Nous l'avons choisi parce qu'on le croit assez large parce qu'il est reconnu universellement ».

Invité ensuite à dire quelles formes devraient prendre les « encouragements » et les « opérations de promotion » auprès de la « clientèle cible », M. Pallascio a été incapable de répondre, si ce n'est pour dire qu'il ne veut privilégier aucun pays

en particulier. Un témoin a rapporté par ailleurs au DEVOIR que le candidat RSC dans le quartier no 3, M. John Hannan, s'était dissocié pulvément jeudi soir de son parti à propos de cette déclaration. Mais hier, il était rentré dans le rang. « Le RSC est plus uni que jamais », a dit son président.

De son côté, le Mouvement pour une école moderne et ouverte a terminé sa campagne par une intervention sur la lutte au décrochage scolaire dont il veut faire une priorité. « Cela passe par une action préventive dès le primaire, a dit M. Kenneth Geroge, la création de projets éducatifs adaptés à la clientèle des décrocheurs et le développement d'une approche particulière pour les décrocheurs ».

Au primaire, le MÉMO propose des mesures de prévention comme des ateliers gratuits de récupération. Au secondaire, il veut promouvoir davantage les mesures « alternance-travail » et créer des centres éducatifs particuliers où les apprentissages académiques pourront passer au second plan pour un temps.

Par ailleurs, d'autres groupes ont fait connaître leur position sur les partis en lice.

Le Mouvement scolaire confessionnel a bien entendu appuyer les candidats du Regroupement scolaire confessionnel.

Les députés du Parti québécois de Montréal, MM Gerald Godin, André Boisclair, André Boulerice, Michel Bourdon, et Mme Louise Harel ont dénoncé de leur côté le RSC et l'ont taxé « d'irresponsabilité ». Nous déplorons, ajoutent-ils, « le combat d'arrière garde que M. Pallascio mène depuis des années, avec l'argent des contribuables, contre la création des commissions scolaires linguistiques ».

Pour sa part, le Conseil central de Montréal (CSN) a accordé son appui au MÉMO. L'Alliance des professeurs de Montréal a fait de même, mais à mots couverts : « Faute d'avoir été capables de modifier la Constitution canadienne pour l'adapter aux réalités pluralistes du Québec moderne, nos dirigeants politiques comptent sur l'électorat pour déloger l'équipe qui dirige actuellement la CECM. C'est triste, mais c'est la solution immédiate qui s'impose ».

Le poste CIBL-FM (101.5) annonce par ailleurs qu'il va diffuser les résultats à compter de 20h00 jusqu'à 22h00.

Rappelons que l'ensemble de la population québécoise élit demain ses commissaires d'école. Mais déjà, en province 70% ont déjà été élus.

Sur l'île de Montréal, 42 des 291 (28%) candidats sont déjà élus dans les huit commissions scolaires. SERONT donc appelés à voter demain 840 523 des 941 886 électeurs inscrits sur les listes.

Aux élections de 1987, la participation aux votes avaient été de 11%,



Québec

Message du Premier Ministre



Au nom du gouvernement du Québec, j'ai le plaisir de souligner le quatre-vingtième anniversaire du **Devoir**.

En donnant ce nom au journal qu'il venait de fonder, au mois de janvier 1910, Henri Bourassa en traçait du même coup le programme: susciter la réflexion et encourager les prises de position des citoyens et citoyennes sur les questions d'actualité. Dès le début de son histoire, **Le Devoir** a ainsi occupé une place particulière dans le monde de l'information au Québec, en offrant à ses lecteurs et lectrices un contenu où se conjuguent la force de l'analyse et la rigueur intellectuelle.

Le chemin parcouru depuis lors démontre que les dirigeants qui s'y sont succédé n'ont jamais perdu de vue ces objectifs initiaux. Intimement liée à l'histoire québécoise de ce siècle, l'évolution de ce prestigieux quotidien témoigne des efforts déployés par ceux et celles qui ont oeuvré à maintenir son influence et la liberté de pensée qu'il symbolise.

À l'intention de tous les artisans de cette remarquable réussite, que je félicite chaleureusement, je formule le voeu que **Le Devoir** soit encore longtemps le témoin fidèle de nos valeurs et de nos aspirations collectives ainsi que l'un des outils privilégiés pour les concrétiser.

Robert Bourassa



FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC

La Fondation désire rendre hommage à la mémoire de tous ceux et celles qui lui ont laissé à leur décès des sommes destinées à poursuivre la lutte engagée contre les maladies cardiovasculaires.



LA FONDATION DES MALADIES MENTALES

Pour ses 80 années d'implication sociale et pour son appui constant à la cause des maladies mentales "LA FONDATION DES MALADIES MENTALES" remercie **LE DEVOIR** et lui souhaite longue vie

25

ANS DÉJÀ



VOTRE ASSURANCE QUALITÉ

EXIGEZ-LA, C'EST VOTRE DROIT!

INSTITUT DES CONSEILLERS EN MANAGEMENT DU QUÉBEC, 455 OUEST, RUE ST-ANTOINE, MONTRÉAL, QC H2Z 1J1 TÉL.: (514) 395-2313

LE DEVOIR

80e ANNIVERSAIRE

Montréal, samedi 17 novembre 1990

«Non, cela ne restera pas là»

LE DEVOIR est devenu peu à peu partie prenante de l'histoire du Québec

Josée Boileau

«V OUS N'ALLEZ pas laisser cela là, Bourassa. » On est le 10 septembre 1910 et jus- qu'à son parvis, toute l'église Notre-Dame grouille de prêtres et de dignitaires venus assister au 21e Congrès eucharistique international. L'événement est d'envergure dans le Montréal de l'époque comme en témoigne la procession qui le lendemain défilera par les rues : des milliers de fidèles s'attrouperont pour voir passer les représentants du clergé qui marchent en rangs serrés sous des arcs de triomphe construits pour l'occasion.

Pour l'heure, les congressistes réunis à Notre-Dame sont toute oreille : l'archevêque de Westminster, Mgr Francis Bourne, l'un des personnages les plus éminents de son temps, parle. Et son ton calme cache mal ce que sa thèse a d'explosif. Pour que le catholicisme triomphe en Amérique du nord, dit-il, il doit s'angliciser. En plein débat sur la survie des écoles bilingues de l'Ontario, alors même que les francophones se battent pour leurs droits de canadiens-français, le message est clair. Ni Henri Bourassa, ni les évêques qui l'entourent ne s'y trompent.

« Non Monseigneur, cela ne restera pas là », rétorque le fondateur du tout neuf LE DEVOIR à l'archevêque de Saint-Boniface qui le presse, en murmurant, de réagir. Et Bourassa se lança, dans un discours si passionné, si implacable, si éloquent, à la défense de sa foi et de son peuple, que l'auditoire s'enflamma. « Attrape mon maudit », cria un curé à l'adresse de Mgr Bourne pendant que, emportés par l'enthousiasme, les évêques frappent du pied et qu'une gigantesque ovation clôt les paroles de l'orateur.

Non, Henri Bourassa n'avait pas reculé et le « sermon » de Notre-Dame, repris et discuté dans LE DEVOIR, magnifié encore par l'écho populaire, passait à la légende. Quatre-vingts ans se sont écoulés depuis. Et si les légendes ne sont plus à la mode, LE DEVOIR, lui, est toujours là, riche d'une histoire ponctuée des coups d'éclats de journalistes, d'éditorialistes, de directeurs qui chacun à leur manière ont, comme Bourassa, un jour répondu : « Non, cela ne restera pas là ».

Au départ pourtant, on ne prédisait pas un an d'existence à ce nouveau quotidien aux nobles prétentions. Mais de causes à défendre en scandales à débusquer, du combat à l'appui plus nuancé, LE DEVOIR est peu à peu devenu partie prenante de l'histoire du Québec, traversant les crises de toutes sortes, marquant même la couleur des mots. Comme ce « joual » qu'André Laurendeau, dans un billet écrit en 1959, employa le premier pour désigner la langue des Québécois. Ou comme « les trois colombes » de Jean V. Dufresne, qui imagent aujourd'hui encore l'entrée en politique fédérale, à l'automne 1965, des Jean Marchand, Gérard Pelletier et Pierre Elliott Trudeau.

En revanche, nombreux auront été les émois qui ont secoué la maison : les attaques orangistes ré-

clamant la suppression du DEVOIR et la pendaison de Bourassa, les foudres de Duplessis, les dénonciations des ministres, les critiques, même les coups de feu de la pègre, portés contre le journaliste Jean-Pierre Charbonneau en 1973, alors qu'il scrutait les agissements du crime organisé.

Loin de se taire, LE DEVOIR a chaque fois profité de l'occasion pour réitérer sa vocation : une indépendance à sauvegarder, parfois au prix de coups du destin, comme le veut une anecdote du temps de la Première guerre mondiale.

Bourassa s'opposait alors avec véhémence à la conscription au point de risquer la suspension de son journal, donc sa disparition. Le censeur Ernest Chambers croule sous les

La page éditoriale, la réflexion continueront toutefois d'occuper une place centrale dans le journal, selon les vœux mêmes du fondateur, à l'égal des préoccupations des directeurs qui se succèdent.

plaintes contre LE DEVOIR. Mais M. Chambers est un ancien journaliste et un admirateur de M. Bourassa. Il rappelle donc au journal qu'il lui est possible de répondre à une plainte que lui adresse le censeur en exigeant des précisions, auxquelles il faudra encore un certain délai pour répondre. Et le temps passera car « telle est la vie », comme le note avec sagesse M. Chambers.

Et heureusement la vie a continué, au rythme des grands dossiers du journal et d'une quête constante pour la justice, la vérité et les droits des francophones au pays.

Il y a bien quelques points noirs au tableau d'honneur, dont au premier chef cette lutte affolée d'Henri Bourassa contre le féminisme et, par ricochet, le droit de vote des femmes. « Monstre hybride et répugnant », « femme-homme », « hommasse », « détraquées », rien n'est trop fort pour qualifier celles qui s'éloignent de leur vocation de « vraies » femmes. Véritable misogynie ou reflet des moeurs du temps, peu importe, c'est aujourd'hui un joli retour des choses qu'une directrice assume l'héritage !

Mais la fougue de Bourassa était sincère et nulle part ne s'exprimait-elle mieux lorsque LE DEVOIR vi- vrait de ses convictions nationalistes en appelant au respect de l'esprit des Pères de la Confédération : la reconnaissance partout au pays des droits des canadiens-français. Combattif, Henri Bourassa sillonna l'Ouest en 1913, l'Acadie en 1924 — cette fois avec 300 participants rassemblés sous l'égide du DEVOIR — pour apporter son soutien aux francophones de ces régions.

Voir page A-6 : Engagement



L'édifice du DEVOIR, sis au célèbre 211, rue du Saint-Sacrement, dans le Vieux-Montréal.

PHOTO JACQUES GRENIER

La vie dure et la vie belle

NDLR — Voici le texte intégral de l'allocution de la directrice du DEVOIR, Mme Lise Bissonnette, à la soirée-bénéfice d'hier soir.

D EPUIS qu'il est né en 1910, on dit du DEVOIR qu'il est un miracle quotidien. Ce soir, c'est vous le miracle. Merci. Merci de votre amitié qui vous amène à notre fête. Merci de votre solidarité. Il est extraordinaire de voir ici qu'une société comme la nôtre en est toujours capable. Et de sentir LE DEVOIR au centre d'un tel mouvement, c'est une joie pure. Une joie qui sera inoubliable. Et une date unique dans notre histoire qui continue. Nous avons la vie dure, au DEVOIR, et souvent la vie belle, ou les deux à la fois, comme c'est le cas aujourd'hui. Merci.

Vous êtes venus de partout, et si un ange passait au-dessus de la salle, il aurait de la difficulté à croire qu'il faut créer des commissions, des comités, des forums et peut-être des référendums pour vous faire vivre ensemble. Nous, on le sait, parce qu'il a fallu des simulations complexes à l'ordinateur pour faire les plans de tables, en séparant les adversaires et en rapprochant les amis, tout en tenant compte du fait que certains adversaires sont amis et que certains se croient amis qui en réalité sont des adversaires. Et c'est sans parler des sénateurs... Bref, si vous n'êtes pas content de vos voisins, pour l'amour du ciel et celui du DEVOIR, n'en dites rien. Nous ne sommes pas une agence de rencontres, encore que, après cet exercice, nous pourrions désormais en remonter à tous les gouvernements pour ce qui est de constituer des commissions parlementaires élargies.

A vrai dire, ce rassemblement est si extraordinaire que nous devrions en profiter. Pour fermer à clé les portes du Reine Elizabeth, et vous interdire de sortir avant que vous ayez réglé l'avenir du Québec et du Canada, tous les conflits dans le secteur public et quelques-uns dans le privé pour les prochains deux ans, les modes d'application de la TPS notamment dans le secteur culturel, et la plus grande partie de nos problèmes sociaux. Mais nous n'en ferons rien, pour la bonne raison que vos débats sont les nôtres. S'il fallait que vous vous entendiez, LE DEVOIR risquerait une sérieuse rechute. Nous avons besoin de vos chicanes pour nos pages, à condition que vous attendiez à demain pour les reprendre.

Parlons donc du DEVOIR, plutôt. Je vous épargnerai les longs discours, encore que la tradition m'y autoriserait. On m'a fait cadeau, la semaine dernière, d'un tiré à part que l'imprimerie populaire avait publié du discours du fondateur, Henri Bourassa, au dîner-bénéfice de 1930 qui avait lieu à l'hôtel Windsor, à deux pas d'ici. Il avait trente pages, et réglait non seulement l'avenir du DEVOIR mais le cas du Transvaal et celui de l'Amérique protestante. Et il durait quatre-vingt-dix minutes...

Ce qui m'a frappée, outre la façon d'histoire, c'est la virulence avec laquelle M. Bourassa devait, encore et toujours, défendre l'idée même de son journal. Tous les anciens directeurs ici présents savent de quoi je parle. De nul autre, on ne réclame autant de pureté. Nul autre n'est aussi souvent accusé de dévier de ses principes fondateurs. À aucun autre on ne demande autant de comptes moraux de ses dettes. Les autres journaux, on les lit sans leur faire trop d'histoires, celui-ci, on le menace d'abandon ou de mort pour des vétilles. LE DEVOIR, c'est le journal qu'on veut vierge et qu'on s'arrange pour rendre martyr.

La virginité et le martyr sont passés de mode, sauf pour LE DEVOIR. On a encore, chez ceux qui le lisent comme chez ceux qui l'ignorent, une idée si exigeante de lui qu'elle a failli le consumer. Ce qui s'est passé, c'est qu'on lui a défendu de se normaliser. L'ensemble de la société, autour de lui, a baissé la garde, assoupli ses moeurs, toléré plus facilement les faiblesses individuelles et collectives. Mais LE DEVOIR n'a jamais eu le droit de mal accorder un participe passé, d'être distrait devant un scandale, d'oublier de redresser un tort. On a pour lui des rigueurs qu'on n'aurait pas avec ses enfants, sa famille, ses amis, ses dirigeants, et presque jamais avec d'autres médias. On pré-

Voir page A-6 : La vie

Le cycle sans fin des quêtes et des banquets

Jean-Pierre Proulx

Un premier banquet dès 1911 et une première quête dès 1920

LE JOURNAL n'avait qu'un an quand, pour la première fois, il a invité ses lecteurs à banqueter. Et il en avait dix quand il s'est mis à quêter.

Ce 30 janvier 1911, un an et quelques jours après sa fondation, le DEVOIR triomphait à l'inductif présent : « Cinq cent personnes, amis, collaborateurs, actionnaires employés de toute catégorie de notre journal ainsi que de distingués représentants assistent à cette belle fête de famille, que la présence des dames rehausse d'un éclat charmant ! »

Ainsi commençait le compte rendu de ce premier banquet d'anniversaire tenu l'avant-veille à l'hôtel Windsor. La veille, Omer Héroux n'avait eu que le temps de signer un bref article célébrant le caractère historique de l'événement : « Pour la première fois, croyons-nous, des hommes publics, des hommes d'af-

faire, des professionnels de toute catégorie font à un journal une manifestation pareille. »

Ce sont, conclut-il, les accents magnifiques du chant national qui rythmaient la manifestation de samedi qui lui donnaient tout son sens et sa portée. Ce chant, c'était « O Canada, mon pays, mes amours » !

Henri Bourassa, lui, avait prophétisé : « La première année de nos opérations a tellement bien répondu à nos espérances, les a même tellement dépassées que nous avons aujourd'hui le droit de dire à nos amis que ceux qui ont placé leur argent dans ce journal, ou que ceux qui l'y placeront à l'avenir, aideront non seulement une bonne oeuvre de réveil moral, politique et social, mais qu'ils coopèrent à une entreprise fi-

nançière pleine d'avenir. »

Célébrant, quatre ans plus tard, le 5e anniversaire du journal, par une « grande manifestation » au Monument national, Bourassa a le propos plus inquiet. Il évoque pudiquement les « peines et les misères » qu'il lui a fallu endurer. Mais à l'endos du programme de la manifestation, le message est clair. On y indique les « moyens d'aider LE DEVOIR ».

N'oubliez pas, prévient-on, que LE DEVOIR n'accepte les subsides d'aucun parti politique, d'aucune société financière, intéressée à endormir l'opinion publique. Il a besoin, pour vivre, d'une clientèle honnête, nombreuse et désintéressée. Les moyens sont à l'avenant : s'abonner, placer à l'imprimerie populaire ses commandes d'impression, et annon-

cer dans le journal.

En réalité, l'année 1913 avait été catastrophique. LE DEVOIR avait épuisé son capital initial de 100 000\$ souscrit par 600 actionnaires. Bourassa avait restructuré l'entreprise et obtenu de cinq souscripteurs un nouveau capital de 90 000\$.

Cette même année 1915, un événement significatif se produisit : la fondation officielle des Amis du Devoir. Ses lettres patentes en font une société à actions destinée « à pratiquer, l'industrie et le commerce d'imprimerie, de gravure, de photographie, de reliure ». Ce qu'elle pratiquera effectivement. Ils organiseront surtout des souscriptions. C'est l'activité qui fera leur renommée.

À l'automne 1919, ils prennent en charge l'organisation du « congrès »

marquant le 10e anniversaire du journal. Le 13 janvier, toujours au Monument national, chacun a payé 50, 75 cents ou 1 \$ pour sa place, ce qui a apporté la somme très exacte de 877,25 \$.

Cette fois, le ton est plus grave : « L'absence complète de tout assainissement artistique ou musical a fait dès le début ressortir le côté sérieux de la réunion », écrit Omer Héroux.

Henri Bourassa a perdu sa pudeur d'il y a cinq ans. Il dévoile froidement les faits : dès 1913, le journal se trouvait face à un déficit probable de 40 000\$. La vérité, lance Bourassa, nous oblige de dire aujourd'hui à nos amis de partout : nous avons besoin de votre aide ».

Le « congrès », sans doute bien inspiré, recommande « que les Amis du Devoir étalissent partout où c'est possible, des comités régionaux dont le principal objet soit de recruter de abonnements au journal et des sous-

Voir page A-6 : Le cycle

LE DEVOIR remercie les 4200 amis qui l'ont soutenu en 1990

LE DEVOIR

80e ANNIVERSAIRE

1910-1980, 80 années d'engagement et de combats

1892 — Henri Bourassa achète *L'Interprète*, journal fondé en 1886 à Alfred, Ontario. Voué à la défense des droits des Franco-Ontariens, sa devise est : « Fais bien et laisse dire. » Il le vend en 1894.

10 janvier 1908 — Fondation de la compagnie La Publicité Limitée, entreprise commerciale vouée à la promotion de la pensée nationaliste et à la création d'un journal d'idées.

13 août 1909 — Réunis au Monument national, 172 actionnaires élisent le conseil d'administration du journal LE DEVOIR qui sera composé d'hommes d'affaires.

1910 à 1913 — L'équipe du DEVOIR s'installe au 71 A, rue Saint-Jacques, à Montréal.

10 janvier 1910 — Parution du premier numéro du DEVOIR, qui va prendre sa place sur le marché, comme journal de l'après-midi.

Tirage initial : 30 000 copies. Au cours de l'année, le tirage se maintiendra autour de 12 000 exemplaires.

Prix : un cent. Début 1913 — Déficit de 40 000 \$. Menace de faillite.

6 février 1913 — Craignant la réaction de société éditrice La Publicité Limitée devant le déficit du journal, Henri Bourassa et son équipe d'actionnaires fondent une nouvelle compagnie : l'Imprimerie populaire limitée.

28 mars 1913 — Réunion des administrateurs de l'Imprimerie populaire qui confirme Henri Bourassa dans son autorité absolue sur l'orientation et la direction du DEVOIR. Le conseil d'administration de l'Imprimerie Populaire Ltée se compose de Henri Bourassa, Oscar Dufresne, Guillaume-Narcisse Ducharme, Edmond Hurtubise, Louis-Narcisse Ducharme, Joseph-Narcisse Dupuis, Philippe Deslongchamps, Georges Pelletier et Omer Héroux.

1913 — LE DEVOIR déménage rue Sainte-Thérèse, vraisemblablement au numéro 20, dans les locaux autrefois occupés par *Le Nationaliste*.

1914 — LE DEVOIR emménage au 43 rue Saint-Vincent, site de l'ancien Hôtel Richelieu.

1er septembre 1914 — Le prix de la copie du DEVOIR passe de un cent à deux cents.

14 janvier 1915 — À l'occasion du 5e anniversaire de la fondation du DEVOIR, il y a réception et discours d'Henri Bourassa au Monument national.

1919 — LE DEVOIR menacé de faillite.

13 janvier 1920 — Un congrès de deux jours et un banquet au Monument national soulignent le 10e anniversaire du DEVOIR.

1920-1921 — Henri Bourassa fait une tournée de propagande pour chercher des souscripteurs et sauver LE DEVOIR d'une autre crise financière.

1924, début juin — Emménagement dans les locaux du 434 rue Notre-Dame est, ancienne auberge et ancienne usine à chaussures. Année difficile monétairement.

3 février 1930 — Célébration du 20e anniversaire du DEVOIR. Le ban-



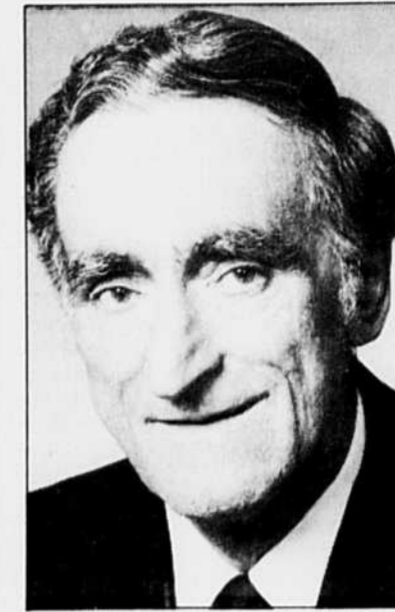
Henri Bourassa



Georges Pelletier



Gérard Filion



Claude Ryan

quet rassemble 1600 convives au Windsor.

3 août 1932 — Démission d'Henri Bourassa. Georges Pelletier lui succède.

1935 — 25e anniversaire du DEVOIR. Numéro spécial de 72 pages.

1940 — 30e anniversaire du DEVOIR. On ne célébrera pas en cette année de guerre.

Septembre 1940 — Les employés acceptent une semaine additionnelle de vacances sans rémunération.

30 mars 1943 — Assemblée générale : changements au niveau du conseil d'administration. On y retrouve Edmond Hurtubise, Marius Dufresne, J.-A. Bernier, J.-B. Prince, Georges Pelletier, Dominique Pelletier et Jacques Perrault.

23 octobre 1943 — Émile Benoist, secrétaire de rédaction, a toute autorité sur le personnel du DEVOIR pendant l'absence de Georges Pelletier, atteint par la maladie.

1945 — 35e anniversaire du DEVOIR. Pas de célébration. Climat de guerre et maladie du directeur, Georges Pelletier.

24 janvier 1945 — Le syndicat des journalistes est reconnu officiellement comme négociateur.

3 septembre 1946 — Démission de Georges Pelletier.

8 octobre 1946 — Les pouvoirs conférés au directeur gérant du DEVOIR seront exercés par le conseil d'administration. Ce dernier confie à Alexis Gagnon en consultation avec Omer Héroux la direction de la rédaction à certaines conditions.

20 janvier 1947 — Mort de Georges Pelletier.

19 février 1947 — Gérard Filion est élu membre du conseil d'administration en remplacement de Georges Pelletier.

19 mars 1947 — René Paré est élu membre du conseil d'administration en remplacement de Candide Dufresne, décédé.

9 avril 1947 — Gérard Filion devient directeur général du DEVOIR et administrateur délégué à l'Imprimerie Populaire Ltée.

4 juillet 1947 — Le conseil d'adminis-



Jean-Louis Roy



Benoît Lauzière



Lise Bissonnette

tration adopte un projet de règlement autorisant un emprunt jusqu'à concurrence de 120 000 \$ par émission d'obligations.

17 septembre 1947 — André Laurendeau est nommé membre du conseil d'administration.

2 mars 1948 — Assemblée générale : élections au conseil d'administration. Membres élus : J.-B. Prince, président, Jacques Perrault, vice-président, René Paré, André Laurendeau, Abel Morin, Gérard Picard, Gérard Filion. L'assemblée adopte un projet de règlement autorisant un emprunt jusqu'à concurrence de 150 000 \$ par émission d'obligations.

17 décembre 1949 — Le CTCQ fournit 10 000 \$ à la caisse du DEVOIR. Point de départ d'une souscription publique organisée par les Amis du DEVOIR.

12 février 1950 — Banquet du 40e anniversaire du DEVOIR, au Windsor. 1300 personnes rendent hommage au journal. J.-B. Prince préside.

5 mars 1951 — Le conseil d'administration décide de porter le pouvoir

d'emprunt à 400 000 \$.

25 avril 1951 — Le conseil d'administration décide l'achat d'une rotative usagée.

7 février 1952 — Hausse du prix du journal à 10 cents.

31 août 1952 — Mort d'Henri Bourassa, fondateur du DEVOIR.

17 novembre 1953 — LE DEVOIR devient un quotidien du matin.

Janvier 1955 — 45e anniversaire du DEVOIR.

29 et 30 janvier 1955 — Banquet de souscription : objectifs 100 000 \$.

29 avril 1955 — Grève et lock-out des employés de typographie.

2 mai 1955 — Démission de Gérard Picard.

10 juin 1955 — Grève des clicheurs et des livreurs. Boycottage dans les bureaux de photogravure.

6 septembre 1955 — Des accords sont conclus avec les clicheurs et les livreurs. Les Amis du DEVOIR ont versé 25 000 \$ sur la prochaine souscription.

29, 30 et 31 janvier 1960 — Les Fêtes du cinquantenaire : 1200 personnes

sont présentes à l'hôtel Reine-Elizabeth. Numéro souvenir de 40 pages (29 janvier 1960).

25 mars 1961 — À l'assemblée générale, on note la présence de 36 actionnaires. C'est la première fois qu'ils sont aussi nombreux. Le même conseil d'administration est réélu.

1962-1963 — Profit de 300 000 \$. Augmentation du tirage.

31 janvier 1963 — Gérard Filion démissionne.

1er février 1963 — Réunion du conseil d'administration qui accepte qu'un triumvirat prenne la direction pour un an. Le comité de direction se compose de Claude Ryan, Paul Sauriol, André Laurendeau et demeure sous la présidence d'André Laurendeau. Afin d'intégrer Claude Ryan et Paul Sauriol au conseil d'administration, les membres du conseil passent de sept à neuf membres.

23 mars 1963 — Assemblée générale : élection du conseil d'administration. Les membres élus sont : René Paré, président, F.-A. Angers, vice-président, Gérard Filion, Dr A.-D. Ar-

chambault, André Laurendeau, P.-E. Robert, Jean Marchand, Claude Ryan, administrateur délégué, Paul Sauriol, secrétaire, Arthur Lefebvre est le trésorier du conseil d'administration.

1er mai 1964 — Le conseil d'administration nomme Claude Ryan comme directeur.

23 mars 1965 — À l'assemblée générale, les membres du conseil sont réélus. André Laurendeau devient vice-président en remplacement de F.-A. Angers.

28 septembre 1965 — Démission de Jean Marchand du conseil. Il participera à la campagne électorale.

7 mars 1966 — Au conseil d'administration : décision de payer un dividende de 1 1/2 % aux actionnaires pour le semestre courant.

1er février 1967 — Au conseil d'administration : décision de payer un dividende de 2 % aux actionnaires pour le semestre courant.

8 juin 1967 — Le conseil d'administration approuve le projet de contrat pour faire imprimer LE DEVOIR à l'Imprimerie Dumont, à Ville La-salle.

1er juin 1968 — Décès du rédacteur en chef, André Laurendeau.

9 septembre 1968 — Renouveau du contrat de l'Imprimerie Dumont. Même si celle-ci est passée sous le contrôle du groupe Péleadeu, la gérance de l'imprimerie reste la même pour cinq ans.

10 janvier 1970 — 60e anniversaire du DEVOIR. Divers articles de Ryan, Sauriol et Ramsay Cook soulignent le fait.

18 novembre 1970 — Le conseil d'administration décide de porter à 15 cents le prix de vente du DEVOIR.

17 avril 1972 — Déménagement au 211 rue du Saint-Sacrement.

5 et 6 novembre 1975 — LE DEVOIR ne paraît pas, les journalistes tenant deux journées d'étude.

12 novembre 1975 — Début de la grève des journalistes.

10 décembre 1975 — Fin de la grève.

Janvier 1978 — Démission de Claude Ryan.

11 janvier 1978 — L'intérim est assuré par le rédacteur en chef, Michel Roy.

Janvier 1980 — 70e anniversaire du DEVOIR.

23 novembre 1980 — Entrée en fonction de Jean-Louis-Roy comme directeur.

7 avril 1981 — Grève des journalistes.

11 juin 1981 — Fin de la grève.

31 octobre 1981 — Le prix de la copie du DEVOIR est porté à 35 cents.

31 mars 1983 — Grave crise financière au DEVOIR. La direction demande une baisse de salaire de 10 % à ses employés.

10 janvier 1985 — 75e anniversaire du DEVOIR. Cahier spécial.

28 janvier 1986 — Démission de Jean-Louis Roy, nommé à Paris.

3 juillet 1986 — Benoît Lauzière prend la direction.

12 juin 1990 — Démission de Benoît Lauzière.

1990, juin 12 — Lise Bissonnette devient la première femme à diriger le journal.

◆ La vie

tend que la vertu n'est plus possible, que la morale fout le camp, mais on s'attend à ce qu'elle tienne le coup tout de même, discrètement, sur une vingtaine de pages à petit tirage, tous les matins. Et qu'elle le fasse sans un sou, c'est plus convaincant.

C'est difficile et presque impossible, cette idée du DEVOIR, mais notre privilège c'est justement qu'elle existe et survive. Rares sont les institutions privées, aujourd'hui, qui soient portées par une idée, plus que par une fonction. Dans l'univers touffu et sans cesse multiplié des médias, LE DEVOIR pourrait bien disparaître sans que la machine à informer s'en aperçoive. S'il reste là, s'il revit chaque fois qu'on le dit à l'agonie, ce n'est pas tant parce que nous sommes là pour le faire, que nous nous accrochons, que nous trouvons des moyens de le renouveler.

C'est qu'il porte et est porté par une idée, la meilleure que notre société se fait d'elle-même, et que nous refusons d'y renoncer.

C'est cela que je comprends de votre présence ici ce soir. Aveuisez-le, certains jours vous ne lisez pas, ou vous nous feuilletez distraitemment. Mais dans le bruit des choses contemporaines, que nous aimons tous, la présence du DEVOIR est une assurance sur des valeurs. Vous n'êtes pas seulement venus soutenir financièrement LE DEVOIR, mais j'ai l'impression que vous avez pris le temps, le votre, pour dire à ce journal qu'il doit reprendre le collier, que vous attendez de lui quelque chose de plus, de mieux, de constamment difficile.

J'ose me dire que vous répondez déjà à ce pari que l'équipe du DEVOIR vient de refaire, et qui est de tirer ce journal du côté des idées, du choc des opinions et de la redécouverte des valeurs culturelles qui sont au centre de nos choix politiques, sociaux, économiques. Ce n'est pas vrai que le Québec s'est assoupi et assouvi, qu'il ne réfléchit plus, qu'il ne s'engage plus. Nous n'avons pas assez de pages, ni assez de journalistes, pour faire écho à tout ce qui bouillonne, cherche, s'affronte et déboulonne les certitudes des qu'elles ont envie de s'installer.

C'est pour continuer ce travail que

NDLR — La recherche historique et documentaire pour la rédaction des articles soulignant le 80e anniversaire a été effectuée par Hélène-Andrée Bizier.

LE DEVOIR a besoin de la santé, morale et financière. La première va déjà beaucoup mieux que la deuxième, je vous l'avoue. Et pour la deuxième, il n'y a qu'une solution pour que nous cessions de taxer l'admirable patience de notre principal créancier, la firme Quebecor. Il faut non seulement aimer l'idée du DEVOIR, il faut le lire et le faire lire, faire oeuvre de propagande comme on disait si joliment en 1930. Je crois sincèrement qu'il le mérite.

Une note plus personnelle, en terminant. Jamais je n'aurais cru, quand M. Ryan m'a offert la chronique d'éducation au DEVOIR en 1974, que je servirais un jour le journal dans la fonction qui est désormais la mienne. C'était un privilège inouï que d'y entrer, et cela me suffisait amplement à l'époque. Ma révérence de jeunesse envers LE DEVOIR est restée intacte, absolument. On m'a confié un trésor et j'en suis aussi émerveillé aujourd'hui qu'hier, c'est le même mouvement qui me porte, comme il porte tous ceux qui oeuvrent au journal dans des conditions quasiment monacales qui comptent d'ailleurs, paradoxalement, pour un peu de notre plaisir.

Si je ne sens pas la charge, malgré qu'elle m'envahisse, c'est que toute l'équipe du DEVOIR tire à la roue avec un sens de la trêve qui ressemble au vôtre, et qui se prolonge. Je veux remercier ici toute la rédaction et le personnel d'administration du DEVOIR, pour tout, et ils savent tous pourquoi. Et saluer avec émotion mes deux collaborateurs les plus proches, le nouveau rédacteur en chef et directeur de l'information, mon collègue Bernard Descôteaux, qui savait tout et n'a reculé devant rien, ainsi que le nouveau directeur délégué à l'administration, André Lelièvre, qui n'a même pas cligné d'un oeil en voyant le bilan avant de signer son contrat. Du courage, si j'en ai, c'est avec eux. Et avec le conseil du DEVOIR que préside l'être le plus déterminé qu'on puisse rencontrer, M. Laurent Picard, qui a décidé de mon sort avant moi, par un beau jour de l'été dernier. Et qui affrontera avec nous bien d'autres saisons.

Enfin je n'ai pas de mots pour vous dire ce que je pense de bien, de fou, de sidérant, de mon ami Marcel Couture qui a organisé cette soirée en exigeant de moi la foi du charbonnier. Je lui demande pardon publiquement pour les nombreuses fois où j'ai douté. J'ai eu tort, il vous connaissait, il a gagné. Comme nous tous ici réunis. Merci.

La page éditoriale, la réflexion continueront toutefois d'occuper une

◆ Engagement

En 1915, il osa même dresser un parallèle entre le conflit mondial qui se jouait en Europe et la situation des minorités francophones en Ontario : « Les ennemis de la langue française au Canada, ce ne sont pas les Boches des bords de la Sprée ; ce sont les anglicisateurs anglo-canadiens, meneurs orangistes ou prêtres irlandais ».

Se défendra ici, avant d'aller combattre ailleurs. La thèse plait aux francophones, qui se soulèvent en masse contre la conscription, au point où quatre manifestants mourront sous les balles de soldats lors des émeutes de Québec en 1918. Mais les propos de Bourassa lui attirent les pires calomnies des anglophones, particulièrement outrés de ses comparaisons.

Loin de s'éteindre, ces vives polémiques se poursuivent après le départ d'Henri Bourassa. C'est la montée du duplessisme, que LE DEVOIR, sous la direction de Georges Pelletier, appuiera quelques temps. Mais aux premières failles du système, faisant fi de la force du personnage qui tint pendant tant d'années le Québec sous sa tutelle, LE DEVOIR, maintenant dirigé par Gérard Filion, traquera sans limite le gouvernement de Maurice Duplessis, dénonçant la corruption et témoignant d'un net parti pris pour les travailleurs, comme durant la célèbre grève de l'amiante à Asbestos en 1948.

Parallèlement à ces positions de principes se profilait un souci plus marqué pour l'information, ce qui permit notamment de lire dans LE DEVOIR de la même époque les révélations explosives de Pacifique Plante dénonçant la corruption de la police de Montréal. Des détails croustillants, des noms, des adresses, s'épalaient jour après jour pendant quatre mois dans les pages du quotidien.

Protégé par LE DEVOIR, Pax Plante, assistant-directeur de la police municipale démis de ses fonctions, se serait peut-être vu révoquer à ses côtés. De l'inédit que LE DEVOIR répètera ensuite à de nombreuses occasions, soulignant le scandale du gaz naturel (cf. article à ce sujet), publiant les dénonciations d'un frère qui deviendra célèbre et qu'André Laurendeau camouflera sous l'épithète Untel.

La page éditoriale, la réflexion continueront toutefois d'occuper une

place centrale dans le journal, selon les vœux mêmes du fondateur, à l'égal des préoccupations des directeurs qui se succèdent. Au cours de la Révolution tranquille, un homme comme Claude Ryan, « le pape de la rue Saint-Sacrement », y gagnera même un prestige inégalé.

Dans ce contexte, le principal point d'ancrage du DEVOIR, son point sensible aussi, reste la question nationale. Comment s'articulerait aujourd'hui la pensée de Bourassa ? La question se posait il y a 20 ans, et Claude Ryan suscita une forte surprise en invitant les lecteurs à voter pour le Parti québécois en 1976. Elle n'était pas réglée au référendum, alors que, sans directeur depuis le départ de M. Ryan en 1978, le rédacteur en chef du DEVOIR, Michel Roy, se prononçait pour le non et que les trois autres éditorialistes, dont Lise Bissonnette (à qui l'on devait aussi un retentissant éditorial sur l'affaire des Yvette), favorisèrent le oui.

Lorsqu'il fut nommé à son tour à la tête du quotidien, Jean-Louis Roy s'opposa farouchement au rapatriement unilatéral de la Constitution. Il eut lieu malgré tout, relançant de plus belle la crise constitutionnelle. Sous la direction de Benoît Lauzière, LE DEVOIR crut en l'Accord du lac Meech, y voyant un retour honorable pour le Québec au sein de la Confédération. Meech a échoué, l'avenir du Québec s'ouvre à nouveau à toutes les possibilités. « Un superbe moment pour bouger, le plus grand moment de liberté de choix que le Québec ait croisé depuis la Conquête », saluait Lise Bissonnette dans son éditorial d'entrée au DEVOIR en juillet dernier. Et comme Henri Bourassa en son temps, LE DEVOIR entend bien aujourd'hui être au coeur du débat.

◆ Le cycle

criptions destinées à fortifier son organisation ».

Dès le 17 janvier 1920, les Amis se lancent dans l'entreprise conjointement avec l'Imprimerie populaire. Henri Bourassa prend lui-même en charge les opérations. L'objectif : 100 000 \$.

Pendant près de deux ans, Bourassa y consacra tout son temps, si bien que ce sont les Amis du Devoir qui lui paient son salaire.

En juillet 1921, la campagne a rapporté 109 921 \$. Quand on ferme les livres, cinq ans plus tard, c'est

122 270,41 \$ qu'on a ramassé. « Cette souscription, lit-on au procès-verbal du conseil des Amis, nous pouvons maintenant l'avouer en toute franchise, a sauvé LE DEVOIR de la banqueroute. »

Sept cents personnes ont souscrit 175 \$ en moyenne. Le journal se vendait alors 3 cents et l'abonnement, 6 \$. En 1990, le journal se vend 60 cents, l'abonnement annuel coûte 170\$, la campagne de souscription du printemps dernier a rapporté 280 000 \$ auprès de 3613 donateurs, pour une moyenne de 83 \$!

1930. Après 20 ans, LE DEVOIR paraît avoir retrouvé la stabilité financière. On a le goût de fêter comme groupe seize cents convives au Windsor. M. Bourassa acclamé, titre triomphalement le journal du 5 février. Bourassa y raconte en détail comment il a sorti le journal du borbier financier.

En réalité, une nouvelle crise se prépare. Depuis 1926, Henri Bourassa a paradoxalement renié ses convictions nationalistes et les lecteurs ont commencé à désertier le journal. Le 2 août 1932, il démissionne. Ce même jour, on note au procès-verbal de la compagnie : « Le conseil recommande à M. Pelletier de pratiquer la plus stricte économie et de faire l'impossible pour trouver de nouvelles sources de revenus. » On vote un règlement d'emprunt de 10 000 \$ qui s'ajoute à un autre de 20 000 \$ adopté en avril.

D'après M. Arthur Lefebvre, un des plus anciens administrateurs du journal, le départ de M. Bourassa aurait même été lié à un projet de souscription auquel il ne voulait plus s'associer.

Cinq ans plus tard, au 25e anniversaire, on se trouve en pleine crise économique. On se contente de célébrer, le 20 janvier, un banquet... eucharistique.

Puis, on se remet à banqueter en 1941. Le 20 février 1941, le Dr Jean-Baptiste Prince, second président des Amis du Devoir, ressuscite la société alors apparemment en veilleuse : 355 personnes dinent au Cercle universitaire à ce premier des « nouveaux sœurs » du DEVOIR. Les Amis du Devoir organisent des soupers professionnels, (les avocats, les médecins, etc.) ou paroissiaux avec l'aide du réseau des Ligues du Sacré-Coeur.

Mais après 30 ans, la mémoire des gloires anciennes s'est estompée : « Il appartient aux aînés d'établir

les comparaisons nécessaires entre la réunion d'hier et celles de jadis », écrit le chroniqueur. L'événement est qualifié de « geste de résurrection ».

Gérard Filion reprend en 1950 la formule des grands banquets. Le journal a 40 ans : 1300 personnes dinent au Windsor. L'irremplaçable Dr Prince préside. « Vingt et quelques milles abonnés pour un journal comme LE DEVOIR, ce n'est certes pas assez pour assurer l'aisance. Il a fallu organiser une imprimerie pour faire face aux dépenses. Mais malgré cela LE DEVOIR est incapable de payer à ses journalistes des salaires qui soient en proportion de leur talent, de leur mérite. C'est malheureux ». Tiens donc!

Présent au banquet, Gérard Picard, président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, devenu aujourd'hui la CSN, lance l'idée d'une nouvelle campagne de souscription. Sur le champ, M. Picard verse 3000\$. « En reconnaissance pour l'appui constant que ce journal a accordé au mouvement syndical ». L'objectif est fixé à 50 000 \$. Les Amis du Devoir prennent les opérations en main.

LE DEVOIR est un journal pauvre, explique M. Filion, parce que c'est un journal de combat. « Nous célébrons ce soir quarant années de misère : un record inégalé dans le monde de affaires. Le dixième de la dose suffit généralement à tuer les entreprises ».

Février 1955, nouveau cri d'alarme : « Le moment est critique : LE DEVOIR ne peut plus tenir le coup », écrivent les Amis au souscripteurs. Objectif : 100 000 \$.

« SOS », titre Gérard Filion en éditorial : « LE DEVOIR est prisonnier de son passé. Il fut fondé comme journal de combat et il le restera. C'est sa seule chance de survie. »

Puis en 1957, et en 1958, les Amis du Devoir sont à nouveau en campagne. Ils le resteront jusqu'en 1960, année où on décide plutôt de fractionner un capital-action de 240 000 \$ que détenait la « deuxième fiduciaire du DEVOIR ».

Pour les cinquante ans du journal, en 1960, 1200 convives vont célébrer au Reine-Elizabeth : « Sans l'initié, LE DEVOIR n'aurait pas survécu pendant 50 ans, déclare Gérard Filion, au 1200 convives. Mais on ne peut continuer ainsi un autre demi-siècle ».

Ce fut le dernier banquet. Jusqu'à celui d'hier soir.

Cent officiants pour un miracle quotidien

De l'angoisse de la panne d'ordinateur à la tempête qui stoppe la distribution, les aléas de la production au jour le jour

Marie Laurier

LE 211 rue du Saint-Sacrement, au nom prédestiné, est le théâtre d'un miracle quotidien auquel officient non pas un seul mais une centaine de thaumaturges. Ce miracle, c'est la fabrication du DEVOIR.

Ne riez pas de ce symbole biblique rajouté selon une optique d'occultisme, c'est-à-dire avec tous ses composants et tous ses personnels confondus. Il n'est en rien excessif car il illustre parfaitement le prodige que tous les artisans doivent faire pour arriver chaque jour, six jours par semaine, à produire ce journal unique en son genre, plus unique que d'autres en tout cas, se plait-on à penser orgueilleusement.

Éphémère et fragile comme une rose qui ne dure que l'espace d'un matin, fruit d'un éternel recommencement et de l'inlassable travail de la petite équipe de ses fervents artisans, sachez, chers lecteurs, que ce journal qui meurt entre nos mains dès qu'il naît à l'aube dans les vôtres pourrait être signé par chacun des membres de l'Équipe. Initiative de cette reconnaissance : les noms de tous les thaumaturges apparaissent maintenant au générique, un tribut légitime pour tous ceux et celles qui participent à cette extraordinaire aventure quotidienne où aucun d'entre nous ne peut revendiquer plus de gloire qu'il n'en mérite. Cela dit sincèrement et en toute humilité, même si la visibilité de certains noms est plus évidente que d'autres qui oeuvrent dans l'ombre mais n'en sont pas moins importants et essentiels, ce journal ne pourrait être publié sans un esprit d'entière collégialité. Cela se vérifie depuis 80 ans.

Car tous les services sont interdépendants les uns des autres : sans publicité et sans petites annonces, pas de maquettes ou... pas d'argent si vous préférez; sans journalistes pas d'information, sans « pupitreurs » qui titrent, rassemblent et ordonnent la mosaïque de notre prose, pas de logique; sans la mé-



Vingt fois sur le métier... La salle de rédaction du DEVOIR en fin d'après-midi.

moire de nos documentalistes, sans les clichés de nos deux photographes, sans l'omniprésence de la direction qui orchestre l'équipe...

Aussi avec la patience et la courtoisie de nos standardistes, avec la compétence et la vigilance de nos imprimeurs de chez Dumont qui combinent la distance entre le Vieux-Montréal et Ville LaSalle par une communication constante au téléphone — un appareil qui devient parfois « rouge » à la minute antépénul-

tième de l'heure de tombée — avec des messagers et des camelots ponctuels — je sais je sais ce n'est pas toujours le cas mais on s'efforce d'améliorer la distribution...

Et parce que les dieux nous sont généralement favorables, LE DEVOIR sort enfin des presses et nous pensons déjà à celui de demain.

Il est minuit rue du Saint-Sacrement alors que les derniers cadres et pupitreurs, qui ont surveillé jusqu'à la dernière seconde l'agencement

des nouvelles, sachant qu'une seule dépêche importante arrivée tardivement peut faire basculer la pyramide, soupirent de soulagement : le miracle s'est encore une fois accompli.

Le même scénario vaut pour le lendemain et le surlendemain, et s'il est une chose que l'on doit se rappeler au DEVOIR, c'est qu'il faut sans cesse remettre son ouvrage sur le métier, recommencer chaque jour à neuf, répéter des gestes semblables

mais différents puisque la matière première change constamment, bâtir et rebâtir le casse-tête, suivre de minute en minute l'actualité et espérer ardemment que le journal que l'on est en train de fabriquer sera le plus beau du monde.

Cela va toujours sans égard aux problèmes qui surgissent, comme par exemple la panne de courant, la poussière qui fige les ordinateurs, la tempête de neige qui retarde la distribution, la récession qui ralentit la

publicité... J'en passe et des pires!

Nous avons déjà fait le DEVOIR à la chandelle, un souvenir fort romantique à l'aune de l'angoisse que nous ressentions de ne pouvoir cette fois-là faire de miracle et supplier *Que la lumière soit!* Une autre fois, nous l'avons fabriqué en catastrophe, en une heure, après une longue panne d'ordinateur qui a compromis sa parution jusqu'à la dernière minute.

Encore aujourd'hui, chacun d'entre nous éprouve ce que je qualifierais du « syndrome de Ronald », du nom de notre valeureux technicien de l'imprimerie Dumont qui vient remettre l'informatique en marche quand elle nous fait défaut, plus souvent qu'autrement. On n'arrête pas le progrès, certes, mais il arrive que le progrès ou ce qui en tient lieu grippe les machines.

Combien de temps la panne durera-t-elle? Mon texte a-t-il été « sauvé » (mis en mémoire) au moment de la panne? se demande avec angoisse le journaliste démuné, privé de son outil de travail pendant que le chef de pupitre fixe avec inquiétude la grosse horloge qui écoule inexorablement le temps qui passe toujours trop vite, chaque seconde reculant d'autant l'heure de tombée.

Ronald sort enfin de son cagibi et il nous dit à la cantonade : « Voilà, c'est reparti! » Et il sourit le cher homme!

Alors c'est la ruée vers le bureau : les petites lumières vertes s'allument sur notre écran devenu notre alter ego dans la salle de rédaction et chacun reprend le temps perdu, quand il ne doit pas recommencer l'article à jamais englouti dans le cosmos de la technologie. Qu'à cela ne tienne! Les thaumaturges sauront bien encore une fois intervenir.

Comme ce soir où ils ont fait un double miracle en nous présentant le DEVOIR de demain... la veille!

Apprenez, chers lecteurs ce que vous ne savez pas encore ce prodige, sachant fort bien que sans vous et votre fidélité, LE DEVOIR n'a pas sa raison d'être.

Quand LE DEVOIR provoque la colère du « cheuf »

1958, le scandale du gaz naturel

Josée Boileau

JOURNAL CANAILLE, puant, putride, cancéreux, agonisant... Maurice Duplessis bouillie de colère et les invectives se multiplient. En pleine conférence de presse, le jeune journaliste du DEVOIR Mario Cardinal n'échappe pas à la colère du « cheuf ». Le scandale du gaz naturel vient d'éclater.

En 1957, Hydro-Québec est autorisé à vendre son système de fabrication et de distribution du gaz à la nouvelle Corporation de gaz naturel, incorporée en 1955. Deux mois plus tard, quelque 40 millions de dollars d'actions et d'obligations de la Corporation sont mis sur le marché, et toute la population est fortement incitée à en acheter.

En juin 1958, le directeur du DEVOIR Gérard Filion, méfiant, estime qu'il est temps de s'intéresser de près à ce dossier. Il met sur la piste son journaliste vedette Pierre Laporte. Chèque en main, celui-ci achète quelques actions de la Corporation de gaz naturel, lui permettant à ce titre de connaître les noms des autres actionnaires.

La liste est explosive : huit ministres, soit plus du tiers du cabinet Duplessis, cinq conseillers législatifs, des fonctionnaires, qui auraient tous trafiqué sur les actions du gaz avant qu'elles ne soient lancées dans le public. Après la mise en vente officielle, le prix des actions montera rapidement, permettant à ces premiers actionnaires de réaliser d'importants bénéfices.

Le 13 juin 1958, LE DEVOIR lance sa bombe sur huit colonnes à la une et ses accusations sont précises : « La vente à la Corporation de gaz naturel par l'Hydro-Québec du système de distribution du gaz s'est soldée par un coup de bourse d'au moins 20 millions, [qui] n'a été possible qu'en raison de la connivence des politiciens de l'Union nationale avec les promoteurs de la Corporation ».

« Vous êtes une bande d'écoeurants », fulminera le lendemain le Solliciteur général de la province, Antoine Rivard. Quelques heures plus tard, Maurice Duplessis prendra la relève en y allant des pires qualificatifs. À la fin juin, il fera même expulser un journaliste du DEVOIR de sa conférence de presse hebdomadaire à Québec.

Le gouvernement Duplessis niera fermement tout conflit d'intérêt se retranchant derrière un argument qu'il voudrait bien massue : les actionnaires de la Corporation se recrutent dans toutes les classes de la société québécoise.

« Ils n'avaient pas, eux, la respon-



Pierre Laporte. Reporter vedette en 1958, acteur tragique en 1970.

sabilité de l'administration de l'Hydro-Québec, rétorque tranchant, en éditorial, Gérard Filion. Ils ne se sont pas vendus à eux-mêmes un bien qui appartenait à la province.

Pendant des semaines, LE DEVOIR persistera à soulever tous les dessous de l'affaire, au prix d'une quinzaine de poursuites en diffamation. En riposte, LE DEVOIR rassemble ses articles en un fascicule qu'il met en vente à la fin août pendant que « les Amis du Devoir », sur proposition de Jean Drapeau, lancent une souscription pour couvrir les frais des procès.

Un an plus tard, profondément affecté par ce scandale retentissant et qui ébranle ses troupes, Maurice Duplessis meurt à Shefferville. Les poursuites contre le DEVOIR tomberont mais l'affaire du gaz naturel aura encore des retombées. Le 22 juin 1960, c'est la victoire du chef libéral Jean Lesage et celui-ci, conformément à un engagement pris en campagne électorale, instituera une Commission royale d'enquête sur la question, la Commission Salvus. Créée le 5 octobre 1960, elle remettra son rapport en août 1962.

À sa suite, des accusations de fraude et de conspiration de fraude seront portées contre des fonctionnaires, des conseillers et l'ancien ministre de la Voirie Antonio Talbot. Deux des accusés seront condamnés à l'amende tandis que le conseiller législatif Gérard Martineau écoperera de trois mois de prison qu'il purgera, malade, à l'hôpital Laval de Québec.

Un journal dans la Crise d'octobre

Claude Ryan, témoin et acteur des événements de 1970

Josée Boileau

OCTOBRE 70 fut, pour LE DEVOIR, une occasion unique d'allier la couverture de l'information à des prises de position claires et lucides face à une crise exceptionnelle dans le contexte nord-américain.

Aux commandes de son journal, Claude Ryan, véritable éminence grise de l'époque, ne craignit pas de s'immiscer dans l'événement de façon telle que, vingt ans plus tard, certains soutiennent encore qu'il y avait eu là tentative de constituer un gouvernement parallèle.

Claude Ryan, lui, s'en est toujours ardemment défendu. Il fit même une mise au point célèbre, le 30 octobre de cette année-là, pour expliquer les circonstances qui l'avaient conduit à poser cette hypothèse, toute théorique, qu'il laissa aussitôt tomber au profit d'un appui collectif, aux côtés de personnalités telles René Lévesque et les présidents des centrales syndicales, à la négociation envisagée par le premier ministre libéral Robert Bourassa.

« Ni avec M. Lévesque, ni avec M. Pépin, ni avec M. Laberge, ni avec les autres signataires de la "déclaration commune" n'ai-je discuté en aucun moment d'un projet de gouvernement provisoire. Aucune de ces personnes n'a, non plus, soulevé cette hypothèse avec moi », écrivait-il.

Il est vrai, par contre, que dès le lendemain de l'enlèvement de James Cross et tout au long de la crise, les éditoriaux du DEVOIR eurent pour objectif de conseiller le gouvernement Bourassa tout en condamnant les méthodes employées par les felquistes pour faire avancer leurs objectifs. La position de base, elle, ne varia pas d'un cran : d'abord et avant tout, sauver la vie du diplomate britannique, puis celle du ministre Pierre Laporte, ancien journaliste du DEVOIR, qui sera bientôt kidnappé à son tour.

Lorsque la Loi des mesures de guerre est appliquée dans tout son arbitraire, Claude Ryan se fera vigoureux : « M. Bourassa, au milieu d'une crise, a cédé une fois à la peur. Il aura du mal à se défendre de cette image tant aux yeux de ses collègues fédéraux que de ses propres concitoyens. (...) Quant à M. Trudeau (...), on chercherait en vain, dans les édités qui portent sa signature, la trace de ces vertus de rationalité, de libre consentement, de mesure et de respect fondé sur l'égalité, auxquelles il aimait naguère identifier le fédéralisme. M. Trudeau dira qu'il fut acculé au choix : plusieurs lui répondront qu'il ne l'a point volé. »

Se refusant au jugement hâtifs, à la panique et au silence, LE DEVOIR poursuivra sa réflexion longtemps après la libération de James Cross en décembre 70. Elle se couronnera, en 1971, par la publication d'un numéro spécial intitulé « Le Québec qui se fait », qui trace un bilan de la Révolution tranquille et un



Claude Ryan et René Lévesque.

aperçu de la décennie qui s'ouvre, de même que par le lancement du livre « Le Devoir et la crise d'octobre 70 », regroupant les écrits de Claude Ryan, Jean-Claude Leclerc, Claude Lemelin et Paul Sauriol, ponctués des caricatures de Berthio.

La dédicace du livre en symbolise le message : « À ceux et nos collègues de la presse écrite et parée, les journalistes de l'information, qui ont su maintenir à un niveau élevé, pendant la crise d'octobre, la liberté de l'information. »

Claude Ryan ajoutait en préface : « Nous avons voulu, au DEVOIR, défendre du début à la fin de la crise une ligne essentiellement raisonnable et modérée. Contre les excès du FLQ et l'affolement des gouvernements, nous avons voulu faire valoir la froide analyse, la tempérance dans l'action, le respect de la vie, le souci des libertés fondamentales. »

Un défi, on le constate encore davantage aujourd'hui, qu'il n'était ni évident de relever, ni facile de gagner et qui entre de ce fait dans les moments les plus marquants que ce journal ait eu à traverser.



Les donateurs et invités de la soirée-bénéfice

LE DEVOIR rend un hommage particulier à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec, dont la récente et généreuse contribution lance, cet automne, la deuxième phase de la campagne de financement du journal.

LE DEVOIR remercie les commanditaires qui ont pris en charge une part des frais de la soirée :

- Hydro-Québec
- Joseph E. Seagram et fils limitée
- Pratt et Whitney Canada
- Le Jardin Botanique de Montréal
- Les eaux minérales Saint-Justin
- Bureau laitier du Canada

Nous devons le plaisir de cette rencontre à : Monsieur Marcel Couture, président du comité organisateur, qui a travaillé en compagnie de :

- Madame Cécile Masse
 - Madame Denyse Bazin
 - Madame Mireille Casgrain
 - Madame Danielle Corey
 - Madame Roselyne Coulombe
 - Madame Claire Hogue
 - Madame Michelle Roche
- ainsi que de Isabelle Baril, du DEVOIR, à la coordination.

La firme Communication 2000 a assuré le succès de l'événement.

LES PATRONS DE L'ÉVÉNEMENT

M. Claude Béland président
Mouvement des caisses Desjardins
M. Pierre Péladeau président et chef de la direction, Quebecor inc.
M. Jean Denis Vincent président et chef de la direction, la Financière L'Industrielle-Alliance

LE COMITÉ D'HONNEUR

M. Denys Arcand prix Albert-Tessier 1989 cinéma
M. Laurent Beaudoin président du conseil et chef de la direction Bombardier inc.
M. André Bérard président
Banque nationale du Canada
M. Gérard Bergeron prix Léon-Gérin 1989 sciences humaines
M. Paul Berthiaume président et chef de la direction Les Coopérants, société mutuelle d'assurance-vie
Mme Micheline Blanchet présidente
Conseil des affaires sociales
M. Charles R. Bronfman, o.c.

L'honorable Jean Chrétien chef du Parti libéral du Canada
M. François Coutu président et chef de l'exploitation Groupe Jean Coutu, inc.
J. Jean Doré maire de Montréal
M. Richard Drouin Président du conseil et chef de la direction Hydro-Québec
M. Jean Éthier-Blais prix Athanase-David 1989 littérature
Mme Raymonde Folco présidente
Conseil des communautés culturelles et de l'immigration
M. John Fraser rédacteur en chef Saturday Night Magazine
M. Patrick Kenniff président
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
M. Louis Laberge président
Fédération des travailleurs du Québec
M. Jean-Paul L'Allier maire de Québec
M. Bernard Lamarre président-directeur général Groupe Lavalin ltée
M. Gérard Larose président
Confédération des syndicats nationaux
Mme Marie Lavigne présidente
Conseil du statut de la femme
M. Jacques Leblanc prix Marie-Victorin 1989 sciences
Mme Audrey McLaughlin chef du Nouveau parti démocratique du Canada
M. Jean C. Monty président et chef de la direction Bell Canada
Mme Lorraine Pagé présidente
Centrale de l'enseignement du Québec
M. Jean Paré directeur et rédacteur en chef L'Actualité
M. Jacques Parizeau chef du Parti québécois et chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale du Québec
M. Jacques Proulx président
Union des producteurs agricoles
Mme Jeanne Renaud prix Denise-Pelletier 1989 arts d'interprétation
M. Guy St-Germain président
Les Placements Laugerman inc.
M. Claude Tousignant prix Paul-Émile-Borduas 1989

arts visuels
Mgr Jean-Claude Turcotte archevêque de Montréal
M. Serge Turgeon président
Union des artistes
M. Gilles Vaillancourt maire de Laval
M. Normand Webster rédacteur en chef The Gazette

Sociétés et organismes ayant réservé une table

Bell Canada
Bombardier inc.
Bunting Warburg inc.
Caisse de dépôt et de placement du Québec
Canadien Pacifique limitée
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec
Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec I
Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec II
Cossette Communication
Marketing
Crédit Lyonnais Canada
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Fonds de solidarité des travailleurs du Québec
Gouvernement du Québec
Groupe MIL
Hydro-Québec I
Hydro-Québec II
Imasco Limitée
L'Actualité
La Brasserie Molson O'Keefe
La Financière L'Industrielle-Alliance Lavalin
Le Groupe Capital
Le Groupe Jean Coutu inc.
Le Groupe Sofati
Maxwell Communications Canada
Ministère des Communications du Canada
Ogilvy Renault
Petro-Canada
Pétroles Esso Canada
Roussseau, Sauvè, Warren inc.
Société d'édition de la revue Forces
Société d'électrolyse et de chimie Alcan limitée
Société financière des caisses Desjardins
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
Sun Microsystems du Canada ltée
Télélobe Canada inc.
Trust général du Canada
Trustco Desjardins
Union des Artistes
Ville de Montréal

INVITÉS

Tony Accurso, Michel Agnaëff, Jacques J. Allard, Andrée Allard, yvain Allard, J.P. Amberg, Denise Amyot, Pierre Anctil,

François Angers, Nicole Anton, Marc Anton, Pierre Arbour, Dominique Archambault, Alfonso Argento, Yvon Arsenault, Pierre Arsenault, Jean-Pierre Arvisais, Alban Asselin, Lise Asselin, Jacques Aubert, Brigitte Aubert, Benoit Aubin, Yolaine Audet, Michelle Ayotte, Lise Bacon, Tom Baribault, Jean-Paul Barré, Marcel Barthe, André Bastien, Jean Bazin, Denyse Bazin, Claude Beauchamp, Céline Beauchamp, André Beaudet, Louise Beaudoin, Gérard Beaudoin, Bertrand R. Beaulieu, Claire Beaulieu, Carole Beaulieu, Christiane Beaulieu, Roger Beaulieu, Andrée Beaulieu, Francine Beauregard, Gaston Beauregard, Rita Beauregard, Claude Beauregard, Gérard Bédard, Claude Béland, Lise Béland, Normand Bellefleur, André Benoit, Christiane Benoit, Gérard Bergeron, Louis Berlinguet, Louis Bernard, Maryse Bernard, Pierre Bernard, Mario Bertrand, Stephan Bertrand, René Bire, Guy Bisailon, Monique Bisailon, André Bisson, Reine Bisson, Hélène Bisson-Perron, Lise Bissonnette, Pierre Blais, Claude Blanchet, Manon Blanchette, Madeleine Blanchet, Antoine Blanchette, Lorraine Boisvert, Claude Boisvert, Claude Boivin, Carole Boivin, Denise Bombardier, J.R. André Bombardier, Danielle Bouchard, Jacqueline Bouchard, Benoit Bouchard, Gilbert Bouchard, Gaétan Bouchard, Raymond Boucher, Michèle Boucher, Jacques Bougie, Anne-Marie Bougie, Denis Bourassa, André Bourbeau, Jean-Pierre Bourbonnais, Charles Bourgeois, Pierre Bourque, Guy Bouthillier, Michèle Bouthillier, Nicole Boutin, Jacques Brault, Chislaine Breton-Gervais, Michèle Brion, Nicole Brisebois, Marcel Brisebois, Alain Brosseau, Maureen Brosseau, Yves Brouillette, Michel Brunet, Sylvie Brunet, Kathleen Buttler, Aïdée Cabana, Louise Camirand, Lawrence Cannon, Mario Caprini, Pierre Cardinal, Godefroy M. Cardinal, Luc Carignan, Francine Castonguay, Pierrette Cayer, Paul Cayer, André Chagnon, Claude Chamberland, Louise Chamberland, Jacques Chamberland, Christiane Chamberland, Gretta Chambers, Gilles Champagne, André Chapleau, Jean-Marc Chaput, Céline Chaput, Solange Chaput-Rolland, Jacques Charest, Gilles Charette, Yvette Charette, André Charron, Louise Charron, Carole Chartier, Diane Chayer, Serge Chevalier, Louise Chevalier, Robert Cholette, Francine Choletet, Jérôme Choquette, Jean Chrétien, John Caccia, David Clark, Jean-Charles Claveau, Jacques Clermont, Ubald Cloutier, Gilles Cloutier, Colette Cloutier, Paul-André Comeau, Jean Corbeil, Claude Corbo, Tony Costa, André Côté, Michel Côté, Guy Coulombe, Roselyne Coulombe, Violet Coulson, Donald Coulson, Claude Courtemanche, Galia Courtemanche, Guy Cousineau, François Coutu, Claude Coutu, Louis Coutu, Colette Coutu, Marie-Josée Coutu, Sylvie Coutu, Marcel Couture, Raymond Crevier, Fernand Daoust, Maurice Darcy, Raymond David, Raymond David, Pierre de Bellefeuille, Geneviève De la Tour, Pierre De Montigny, Pierre Decelles, Claude Degrandmont, Nicole Degrandmont, Jean-Claude Delorme, Catherine Delorme, Royal Demers, Lise Demers, Richard Demers, Serge Demers, André Demontigny, France Denis, Jean Deragon, Pierre Descamps, Claude Descôteaux, Michel Descôteaux, Bernard Descôteaux, Pierrette Deslauniers, Réal Desmarais, Lina Dessureault, Steve Deusch, Eric Devlin, Gaetano Di Iorio, Raymond Dicaire, Denis Dionne, Robert Dionne, Hélène Dionne, Roland Doré, Céline Doré, Jean Doré, Jean Dorion, Marc Dorion, Liane

Dostie, Richard Drouin, Marthe Drouin, Earl Drymer, Jacques du Vignaud, Marcel Dubois, Denyse Dubois, François Duffar, Laurence Duffar, Jean-Pierre Duguay, Lise Duguay, Bernard Duhamel, Roxanne Duhamel-Martin, Gilles Dulude, Sylvie Dumas, Richard G. Dupuis, Pierre Dupuis, Maureen Dupuis, Denis Durand, Mona Lisa Durand, Sandro D'Addario, Luc d'Iberville-Moreau, Phillip Edmonston, Jean Élie, Raymond Elsliger, Annette Elsliger, Marcelle Farahan, André Farley, Gérard Fillion, Gérard Finn, Claude Fontaine, Yvon Fontaine, André Fortier, Jocelyne Fortier-Savard, Louise Fortin, Jean-Yves Fortin, Guy Fournier, Victoire Fournier, Martin Fournier, Marjorie Fournier, Louis-Gilles Francoeur, John Fraser, Joan Fraser, Jean-Guy Frenette, Philippe Gabelier, Suzanne Gagné, Jules Gagné, Lise Gagnier, Louis-Gilles Gagnon, Micheline Garcin, Garry Garcin, P. Wilbrod Gauthier, André Gauthier, Catherine Geoffroy, Michel Gervais, Richard G. Gervais, François Gervais, Réal Gervais, François Ghali, Jean Ghanimé, Esther Ghanimé, Robert Girouard, Jacques Godbout, Chislaine Godbout, Sylvie Godin, Serge Godin, Ginette Godin, Rubn Goldbaum, Alain Gourd, Claire Goyer-Harel, Pierre Goyette, Louise Goyette, Claude Gravel, Nicole Gravel, Paul M. Gremeaux, Huguette Guilhaume, Jeannine Guillemin-Wood, Carol Guikkin, Danielle Guikkin, André Guy, Yvon Hachey, Claude Hamel, Juliette Hamel, G. André Harel, Luc Harrisson, Richard Hatfield, Line Hébert, Ralph Heintzman, William Hiesler, Richard M. Hofer, Jean-Pierre Hogue, Claire Hogue, Monic Houde, Bernard Houde, Pierre-Paul Houde, Sheila Houle, Fernand Houle, Eve House, Pierre Hubert, Paul Hudon, Christiane Hudon, Pierre-Marc Johnson, Marie-France Joli-Coeur, Clément Joly, Laurette Joly, Ed Kalakauskas, Kanda Kalakauskas, Patrick Kenniff, Raymond Keroack, Charlotte Keroack, Fernand Keroack, René Kurth, Louis Laberge, Alain P. Labonté, Jacques Labrèche, Louise Labrèche, Liette Lacroix, Pierre Laflamme, Marie-Paule Lafortune, Fernand Lalonde, Marie Lalonde, Pierre Lamarche, Bernard Lamarre, Louise Lamarre, Yves Lamontagne, Bernard Landry, Robert LaPalme, André G. Lapalme, Gérard Larose, Marie Laurier, Jean Laurin, Camille Laurin, Laurette Laurin, Jacqueline Laurin, Pierre Éloi Laurin, Philippe Laurin, Normand Laurin, Johanne Laurin, Liette Laurin, Benoît Lauzière, Pierrette Lauzière, Jean Lavallée, Marie Lavigne, Raymond Lavoie, Thérèse Lavoie-Roux, Tan Le, Huyen Le, Richard Le Hir, Richard Le Lay, Gérard Lebeau, Denise Lebeau, Marie-Hélène Leblanc, Charles-Édo Lebrun, André Leclerc, Danielle Lecours, Jacques E. Lefebvre, Serge Lefrançois, Michel Légère, Pierre Legrand, Lise Lemieux-Poirier, Claude Lépine, Yvette Lépine, André Lesage, Gilles Lesage, Carole Levert, Serge Limoge, André Loranger, Chantal Loranger, Denis Lussier, Jean-Paul L'Allier, Ian MacDonald, Don Macpherson, Jean-Claude Mahé, Rosaire Milloux, Lise Milloux, Gilles Maillette, Hubert Marceau, Louise Marceau, Rémi Marcoux, Carmelle Marcoux, René Marcoux, André Marmel, Pauline Marois, André Marsan, Robert Martin, Nicole Martin, Jean Martin, Paul Martin, Yvon Martin, Angèle M. Marneau, Yvon Marneau, Cécile Masse, Jean-Michel Masse, Jean-Guy Mathers, Maurice Mayer, Normand J. McDo-nald, Audrey McLaughlin, Claire McNicoll, Suzanne McPeak, Denis Mercier, Ghislaine Mercier, Lise Mercier, Jean-Claude Merizzi, Huguette Merizzi, Michelle Moisan, Michel Mondor, Robert Monette, Johanne Mongeau, Richard Mongeau, Jean-Pierre

Morin, Marie-Clair Morin, Claude Morrisseau, André Morrow, Brian Mulroney, Caroline Mulroney, Maurice Myrand, Janine Myrand, Michel Nadeau, Claude Nadeau, Dominique Nadeau, Marie-Josée Nadeau, Pascal Normand, Patrick Ouellet, Jean-Marc Ouimet, Liliane Ouimet, Louise O'Neil, Pierre O'Neil, Pierre O'Neil, Michel Pagé, Lorraine Pagé, Nycol Pageau-Goyette, Lorraine Palardy, A. Roy Palmer, Julie Paquet, Jean-Guy Paquet, Joël Paquin, Jean Paré, Michèle Paré, Yves Paré, Réjean Parent, Alain Paris, Rachelle Paris, John Parisella, Robert Parizeau, Monique Parizeau, Jacques Parizeau, Clément Patenaude, Alex Paterson, Pierre Péladeau, Michel Pelletier, Daniel Pelletier, Jean Pelletier, Joan Pennefather, Marcel Pépin, Alain Perez, Louise Perez, David W. Perks, René Perreault, François Perreault, France Perrier, Guy Perron, Laurent Picard, Thérèse Picard, Pierre Poirier, Pierre Poirier, Jean-Marie Poitras, Danielle Poitras, Ferdinand Prémont, Jacques Proulx, Robert Racine, Maria Raponi, Louis-Joseph Régimbald, Marc Régier, Raymond A. Reid, Ginette Reid, Serge Rémillard, Danielle Rémillard, Johanne Rémillard, Jean-Pierre Rémillard, Gil Rémillard, Jeanne Renaud, Jean-Guy René, Lise René, François Richard, Jean-François Richard, Matthias Rioux, Pietro Rizzuto, Pierre Robert, Ginette Robert, Paul-Émile Robert, Jean-Bernar Robichaud, Claire Robilliard, Jennifer Robinson, Serge Rochelleau, Jean-Claude Rondeau, François Ross, Pierre Rougeau, Louise Rousseau, Mirella Saputo, Guyline Saucier, Danièle Sauvage, Pierre Sauvè, Denyse Sauvè, Jeanne Sauvè, Maurice Sauvè, Christiane Sauvè, Jean-François Sauvè, Jean A. Savard, Gabriel Savard, Jean-Claude Scaire, André Scott, Jean-Maurice Simard, Raymond Siros, Yolande Siros, Brian R. D. Smith, Pierre St-Arnaud, Roland St-Arnaud, Guy St-Germain, Marcel St-Germain, Jules St-Pierre, Liliane Stewart, Williams Stinson, Jean Talbot, Jacques Tardif, France Tardif, Pierre Tardif, Robert Tessier, Denyse Tessier, Mireille Tessier-Bourbeau, Aurel Thérèse, Michel Therrien, Micheline Thomas, Christian Thomsassin, Jean-Marie Toulouse, Claude Thomsassin, André Tranchemontagne, Lise Tranchemontagne, Jacques Tremblay, Louis Tremblay, Jacques Tremblay, Denis Tremblay, Brent Tremblay, Francine Tremblay, Hiromi Tsunenaka, Yvon Turcot, Keidok Turcot, Madeleine Turcotte, Jean-Claude Turcotte, Michael Turcotte, Jocelyne Turcotte, Claude Turcotte, Serge Turgeon, Claudette Vachon, Gilles Vaillancourt, France Vaillancourt, Lisa Van Dusen, Andrée Vandal, André Vauclair, Jean-Denis Vincent, Denyse Vincent, Norman Wale, Norman Webster, Keith Wood, André Bourbeau, André Boulerice, Guy Charbonneau, Paul David, Marcel Dutil, Claude Normandeau, Ann Dadson, Thomas L. Babinski, Roland Chagnon, Jean-Guy Desjardins, Robert Després, André P. Gervais, Pierre Meloche, Paul Vien, Bernard Casavant, André Lecompote, Paul Gobeil, Stephen A. Jarislowsky, Bernard Rouleau, Syndicat des travailleurs de l'information de La Presse, Jean-Louis Bertrand, Syndicat national des employés du DEVOIR.

LE DEVOIR

dit

4200 mercis aux 4200 ami(e)s du

DEVOIR

qui en 1990

ont contribué

à sa campagne de financement

Ceux qui croient **LE DEVOIR** essentiel peuvent joindre

LES AMIS DU DEVOIR

844-3361

Candidats aux élections scolaires

VOICI la liste des candidats à l'élection de demain à la Commission des écoles catholiques de Montréal et à la Commission scolaire de Sainte-Croix

- Q.1: Réal Paré (RSC); Marc-André Ladouceur (MÉMO)
 Q.2: Rollande Danis-Pelletier (RSC); Jacqueline Montpetit (MÉMO)
 Q.3: James Hannan (RSC); Lucie Rodrigue (MÉMO); George Bluteau (ind.)
 Q.4: Estelle Desjardins-Trudel (RSC); Constance Leduc (MÉMO)
 Q.5: André Lafrance (RSC); Richard Théorêt (MÉMO)
 Q.6: Michel Pallascio (RSC); Clara Pires (MÉMO)
 Q.7: Georgette Labelle (RSC); Marcelin Noël (MÉMO)
 Q.8: Hélène Beauclair (RSC); Robert Cadotte (MÉMO); Nicole LaLumière-Pace (ind.)
 Q.9: Diane Joyal (RSC); Yves Poulin (MÉMO)
 Q.10: Jean-Guy Deschamps (RSC); Benoît Gingras (MÉMO)
 Q.11: Denise Soucy-Brousseau (RSC); Claude De Grandpré (MÉMO)
 Q.12: Jean Trotter (RSC); Guy Oddo (MÉMO)
 Q.13: Mario Pastifico (RSC); Jasmine Polifort (MÉMO); Umberto di Genova (ind.)
 Q.14: Jeannette Milot (RSC); Kenneth George (MÉMO)
 Q.15: Elizabeth Valente-Lopez (RSC); Eliana Kanavros (MÉMO); Louise Laurin (ind.)
 Q.16: François Ouimet (RSC); Claude Laporte (MÉMO); Kettly Beaugard-Aubourg
 Q.17: Martine Grégoire (RSC); Roger Domongez (MÉMO)
 Q.18: Étienne Morin (RSC); Diane de Courcy (MÉMO)
 Q.19: John Deluca (RSC); Serge Pilote (MÉMO)
 Q.20: André Boulerice (RSC); André Gagné (MÉMO)
 Q.21: Carmelle Landreville-Gadoury; Joseph Magri (MÉMO)
 Président des élections: 596-7460
 Regroupement scolaire confessionnel (RSC): 596-6021
 Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO): 526-5471

Commission scolaire Sainte-Croix

- Q.1: Louise Gratton (EDE); Judith Lortie-Hinse (ESSC)

VOYAGES

LONDRES FORFAIT SPECTACLES

Incluant: transport aérien
 hébergement 6 nuits
 petit déjeuner continental
 frais de service et TVA
 transferts entre aéroport et centre-ville
 3 billets de théâtre (places sujettes à disponibilité)

à compter de:
597\$ par personne base double
 Taxe d'aéroport en sus

VOYAGES **REVIGOL** ITP INC.

(514) 385-5210
 Formis du Québec

FRANCE

Locations en Provence et en Dordogne.

Rêvez-vous de vacances sur la Côte d'Azur, à Avignon ou dans les campagnes provençales qu'aimaient Van Gogh et Cézanne? Ou bien dans la superbe vallée de la Dordogne, au cœur du Périgord, pays du foie gras et des truffes?
 Que ce soit au printemps, en été ou en automne, vous pouvez aller vivre "à la française" dans l'une de ces magnifiques régions en y louant une villa, une maison de campagne ou un appartement. Location d'une semaine et plus.

VACANCES PROVENÇALES

Pour renseignements, écrire ou téléphoner à:
 Vacances Provençales,
 C.P. 313, Succursale Rosemont,
 Montréal H1Y 3G7
 Tél.: (514) 727-3305 après 6:00 heures

EUROPE

	A partir de + taxe		
Paris gros porteur.....	498\$	21\$	
Bruxelles aller et retour.....	399\$	29\$	
EUROPE PROMOTION * ACHAT RACHAT			
	23 jours	30 jours	37 jours
CITROEN BX 19 TRD DIESEL D.A.	872\$	1040\$	1260\$
CITROEN BX 19 TRD D.A. AUTO. DIESEL	940\$	1092\$	1320\$
CITROEN BX 17 TURBO DIESEL D.A.	890\$	1057\$	1290\$
CITROEN BX BRKAK DIESEL D.A.	872\$	1040\$	1260\$
CITROEN BX 17 TURBO ST DIESEL D.A.	910\$	1056\$	1310\$

PRIX LIVRAISON BRUXELLES POUR PARIS ET AMSTERDAM (FRAIS DE LIVRAISON)
AIR - AUTO - CITROEN - RENAULT - PEUGEOT - VW - ALFA ROMEO - HISSAR, ETC.
 CAMPERS VW ET CAMPERS EQUIPES CITROEN CY 5549 - CITROEN AX 10 5599 - BX DE BASE 5879 - BX 16 TRS AUTOMATIQUE 51174 - BX 19 TRD AUTOMATIQUE 51207 - BX 19 TRS 51109 - RENAULT 5F 5590 - RENAULT 19 TR 5825 - RENAULT 21 GTS 51295 - RENAULT STATION 51529 - PEUGEOT 205 JH 3 PORTES 5666 - 309 5500, etc... CHOIX D'AUTO-MATRIQUES ET CAMPERS. LIVRAISON FRANCE-BELGIQUE-HOLLANDE, etc...
VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES
 Avion - bateau - billets pour croisières - Eurailpass pour chemin de fer européens - Forfaits vers Hawaï et Cuba - Les Antilles et les Caraïbes
SPECIAL-AUTO TOURING CLUB DE FRANCE
 1470, rue Peel (métro Peel), suite 721
 Tél.: 281-1040 Permis du Québec

Une dure radiographie du ministère de l'Environnement

Louis-Gilles Francoeur

LE MINISTÈRE de l'Environnement était, l'an dernier, en perte de contrôle sur à peu près tous les fronts de la pollution et, famélique à l'excès, il dépensait aux mauvais endroits en vertu de priorités décrochées de la réalité et sans le moindre suivi et contrôle de son efficacité.

Tel est l'impitoyable radiographie administrative (personne n'a encore fait la radiographie environnementale) livrée jeudi par le vérificateur général de la province, M. Rhéal Chatelain.

La plus fondamentale des critiques du vérificateur général porte sur le principal programme géré depuis 12 ans par le ministère, soit le Programme d'assainissement des eaux (PAEQ). Jusqu'ici, 4,8 milliards \$ ont été dépensés sur les 6 milliards \$ initialement prévus pour nettoyer les eaux usées des municipalités. Ce programme paie 85 % des investissements nécessaires à la construction des usines d'épuration.

Or, indique M. Chatelain, cet investissement, de loin le plus important consenti par les Québécois en environnement, vise le moins important des problèmes. La pollution industrielle hors réseau (rejets directs dans les cours d'eau) et la pollution agricole « représentent en matière de demande biologique en oxygène respectivement 5 et 7 fois la charge de pollution rejetée dans les égouts

domestiques par l'ensemble de la population du Québec ». En comparaison, la province n'a pas engagé un milliard \$ et elle dépensera 300 millions \$ en 10 ans pour le stockage des fumiers agricoles.

Il est difficile, explique le vérificateur, de dépenser intelligemment quand un ministère ne calcule pas la valeur des bénéfices de ses investissements. Il n'a aussi qu'une connaissance partielle du « degré de pollution des cours d'eau » et de l'état des espèces qui s'y rejette quoi. Et il ne sait pas si ses interventions améliorent la situation !

Des 216 stations d'épuration en activité, la plupart produisent des toxiques parce qu'elles desservent, en plus des résidences, plusieurs entreprises dont les rejets à l'égout ne sont pas contrôlés.

Québec, ajoute M. Chatelain, continue de construire des systèmes de traitement « trop petits » pour éliminer sécuritairement les coliformes fécaux récoltés par les usines d'épuration. Les tables utilisées pour définir la capacité de traitement « diffèrent de façon importante de ce que l'on retrouve dans la documentation scientifique ». Le ministère répond timidement que les systèmes de traitement donnent les résultats escomptés... « généralement ».

Le vérificateur note que le ministère finance des modifications aux usines d'épuration sans identifier les entreprises qui les rend nécessai-

res. Il n'exige pas non plus des villes une preuve que les usines construites à ses frais se conformeront à ses normes. Et les villes ne se font pas mettre au pied du mur si elles n'obligent pas les entreprises à stopper leurs rejets toxiques dans le système de traitement municipal. L'efficacité des usines n'est pas vérifiée.

Le dossier est encore moins reluisant en matière de pollution industrielle où l'action vient de commencer avec la mise en place du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI). Le ministère ne possède aucun répertoire complet des entreprises avec la nature de leurs rejets de toutes sortes. Les services du ministère ont répertorié plus de 300 contaminants dont aucune norme n'interdit le rejet. Les règlements actuels ne permettent pas, à 10 ans de l'an 2000, « de limiter les rejets industriels en fonction de la tolérance des milieux environnementaux ».

La Loi de l'Environnement exige l'approbation par « certificat d'autorisation » de toute activité industrielle. Mais, selon M. Chatelain, le ministère n'a pas les moyens d'être informé de l'implantation d'entreprises ou des changements apportés aux équipements.

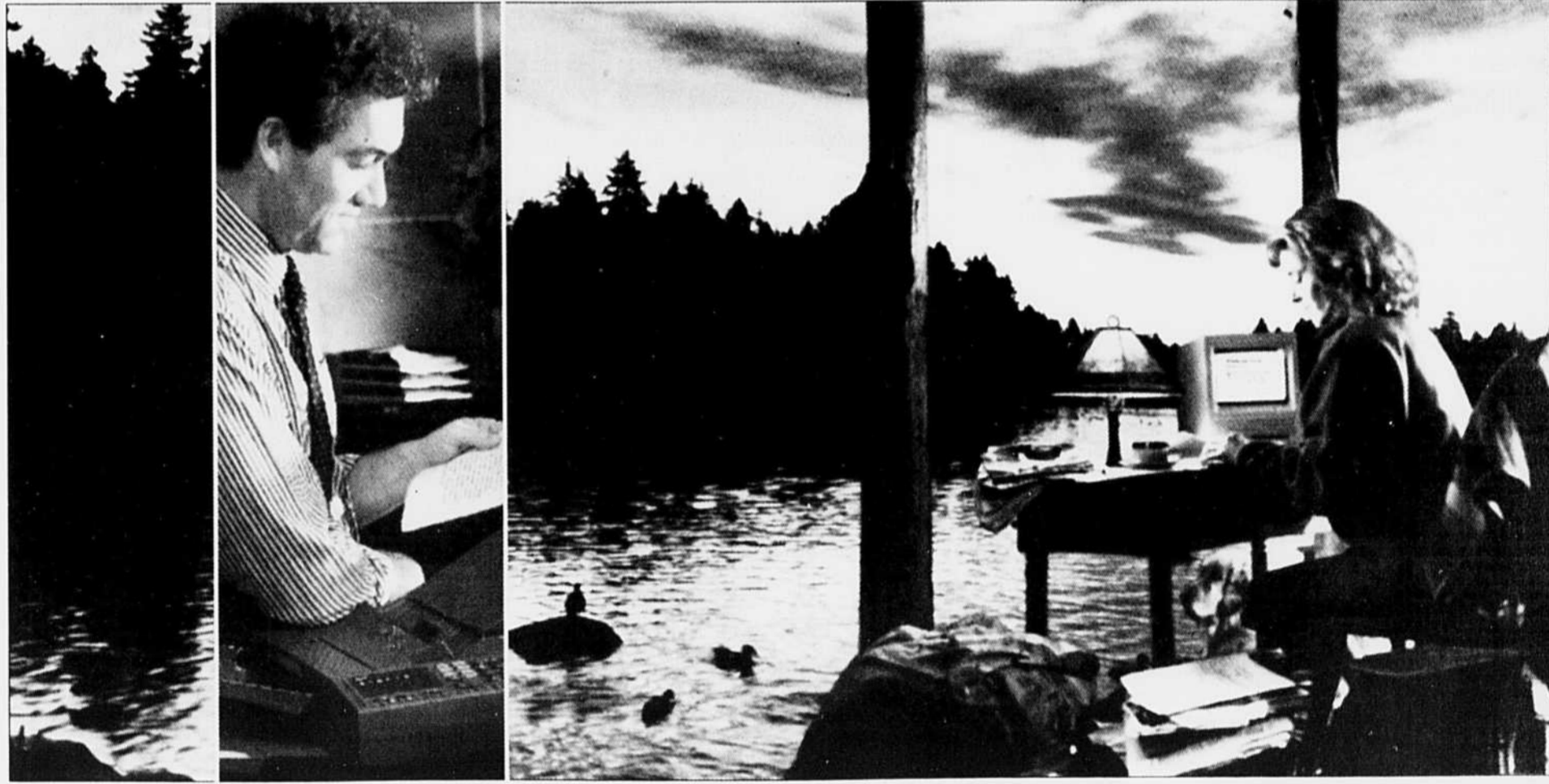
Le vérificateur général révèle que certains « certificats d'autorisation » ont été émis par le ministère « sans s'assurer que toutes les analyses des impacts de leurs rejets (...) avaient été effectuées ».

Mais, ajoute le vérificateur, « à l'exception du secteur des pâtes et papiers, lequel est réglementé, le suivi périodique du respect des normes prévues aux programmes d'assainissement et aux certificats d'autorisation est pratiquement inexistant ». Le ministère n'a, en outre, aucun plan d'inspection ni le moindre critère pour préciser la portée et l'étendue des inspections qu'il réussit à effectuer avec ses ressources faméliques. Pire, dans les cas où il a constaté des infractions et émis des avis, il n'a généralement pas pris de moyens pour les faire respecter.

Le dossier de la pollution agricole est le moins avancé de tous. M. Chatelain révèle que les agriculteurs de 90 municipalités n'ont pas suffisamment de surfaces d'épandage pour permettre une dispersion sécuritaire. Malgré cela, l'Environnement a autorisé des augmentations de cheptel, révèle le rapport. En tout, 3000 producteurs concentrent trop de fumiers dans leurs champs, ce qui représente le quart de toutes les déjections animales du Québec !

Des subventions accordées à la construction de structures d'entreposage pour ces fumiers excédentaires, 27 % seulement ont été attribuées à des corrections vraiment prioritaires. Le ministère n'a pas vérifié si les travaux réalisés avec son argent sont conformes à ses exigences. Entre 1980 et 1987, précise M. Chatelain, 4 % seulement des projets ont été inspectés par le ministère...

La liberté de la parole.



De nos jours, il existe une foule d'appareils et de systèmes conçus pour améliorer la qualité de vie. Encore faut-il y avoir pleinement accès. C'est pourquoi les gens de Bell pensent d'abord aux gens comme vous, qui utilisez cette technologie, afin que vous puissiez en profiter pleinement, réellement. C'est notre façon de vous aider à donner libre cours à vos rêves.

Membre du réseau national Telecom Canada

Bell
des gens de parole

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

STIKEMAN, ELLIOTT RÉVISEUR JURIDIQUE

STIKEMAN, ELLIOTT, un des plus importants cabinets d'avocats du Canada, est à la recherche d'un réviseur juridique pour diriger son service de traduction à Montréal. Le candidat choisi encadrera une équipe de traducteurs travaillant surtout de l'anglais au français et traitera directement avec les clients du cabinet.

Seront considérés des atouts le fait d'être membre du Barreau du Québec, l'expérience en traduction juridique, notamment dans les domaines des valeurs mobilières et du droit commercial, ainsi que l'expérience en gestion.

Exigences:

- Excellente maîtrise du français et de l'anglais
- Capacité de travailler dans des délais serrés
- Grande disponibilité
- Diplômé en droit (pas nécessairement membre du Barreau)

Salaires:

- Concurrentiel, en fonction de l'expérience.

Veillez envoyer votre curriculum vitae en toute confiance au plus tard le 14 décembre 1990 à:

STIKEMAN, ELLIOTT
1155, boul. René-Lévesque Ouest
39e étage
Montréal (Québec)
H3B 3V2

A l'attention de Me Pierre Raymond

STIKEMAN, ELLIOTT
Montréal — Toronto — Ottawa — Vancouver
New York — Londres — Hong Kong — Taipei



Association des Universités et Collèges du Canada / Association of Universities and Colleges of Canada

Gestionnaire du Centre de documentation

L'Association des Universités et Collèges du Canada est à la recherche d'un Gestionnaire du Centre de documentation qui

- assurera des services de recherche documentaire aux agents, chercheurs et autres membres du personnel du Secrétariat;
- administrera la bibliothèque et en terminera la réorganisation et
- participera directement à la recherche.

Le(la) candidat(e) idéal(e) serait spécialiste en information possédant:

- deux grades universitaires, dont un en bibliothéconomie et en science de l'information;
- au moins cinq années d'expérience dans une bibliothèque d'université ou de recherche;
- de l'expérience en surveillance du travail;
- de l'expérience en consultation des grandes bases de données en direct, en systèmes de bibliothèques automatisées, en développement des collections, en élaboration des politiques, en services de référence et en recherche spécialisée.

De plus, le(la) candidat(e) idéal(e) devra

- parler et écrire couramment les deux langues officielles du Canada.

L'AUCC offre un vaste programme d'avantages sociaux lequel comprend quatre semaines de congé annuel, le remboursement des frais de scolarité, un régime général de pension, d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et de soins médicaux et dentaires et elle assure un milieu de travail stimulant et exempt de fumée.

Les candidats que ce poste intéresse sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae en ayant soin de spécifier leurs attentes concernant le traitement, à Antonia Micchia, Agent des ressources humaines, AUC, 151, rue Slater, Ottawa (Ont.) K1P 5N1. La date limite pour la réception des candidatures est fixée au 26 novembre 1990.

L'AUCC favorise l'égalité des chances en matière d'emploi.

Conservateur(trice), ethnologie de la zone subarctique orientale (Bilingue)

Conservateur(trice), ethnologie des forêts boréales de l'est (Anglais)

Traitement : 43 804 \$ - 48 771 \$

Le Musée canadien des civilisations est une société d'État dont le mandat est de promouvoir l'héritage culturel du Canada.

Le Service canadien d'ethnologie est à la recherche d'un(e) conservateur(trice) d'ethnologie de la zone subarctique orientale et d'un(e) conservateur(trice) d'ethnologie des forêts boréales de l'est. Les personnes retenues seront responsables du développement et de la mise en oeuvre des programmes approuvés de recherche sur l'histoire culturelle des peuples appartenant à la famille linguistique algonquienne de la zone subarctique orientale et des forêts boréales de l'est y compris les Algonquins et Iroquois des Grands Lacs et du Bas St-Laurent. Les conservateur(trice)s sont aussi responsables de l'enrichissement, au Musée canadien des civilisations, de la collection d'objets et de matériel connexes, de la création d'expositions relatives à l'histoire et à la culture des Autochtones de la zone subarctique orientale et des forêts boréales de l'est et doivent remplir des fonctions connexes.

Les personnes retenues posséderont un doctorat en anthropologie d'une université reconnue ou l'équivalent en expérience et en publication de travaux de recherche; elles auront une vaste expérience en recherche ethnographique sur le terrain, des publications valables dans les domaines de spécialisation et une aptitude manifeste à travailler avec les Autochtones pour élaborer et atteindre des buts communs. De l'expérience en élaboration d'expositions constituerait un atout. La volonté de voyager durant certaines périodes de l'année est essentielle.

Faites parvenir votre demande d'emploi ainsi que les pièces justificatives avant le 1^{er} décembre 1990, en prenant soin d'inscrire le titre du poste, à:

Mme Marlene McWilliam
Agente de dotation
Division des services au personnel
Musée canadien des civilisations
100, rue Laurier
Hull (Québec) J8X 4H2

Le Musée canadien des civilisations est un employeur soucieux des principes de l'égalité d'accès à l'emploi.

Aidez l'UNICEF à aider les enfants...
Achetez les cartes et les cadeaux de l'UNICEF



Motif illustré sur une carte de l'UNICEF

Pour passer commande ou obtenir des renseignements, contactez:
UNICEF Canada 443 Mt. Pleasant Rd. Toronto, Ont. M4S 2L8
Toronto, Ont. M4S 2L8 Téléphone (416) 482-4444
OU appelez sans frais au 1-800-268-6364 (Téléphoniste 509)



Professeur ou professeure en arts plastiques

(DESCRIPTION MODIFIÉE)

Le Département d'histoire de l'art de la Faculté des arts et des sciences cherche un professeur-artiste ou une professeure-artiste pour son programme des arts plastiques. Poste sous réserve d'approbation budgétaire.

Fonctions

Enseignement aux 1^{er} et 2^e cycles; direction de mémoires; encadrement de la formation pratique; participation aux instances pédagogiques et administratives; projets de recherche à développer dès son entrée en fonction.

Exigences

Doctorat en arts plastiques ou diplôme d'une école supérieure reconnue en arts visuels, ou l'équivalent; dossier de recherche et de réalisations professionnelles de haut calibre en arts visuels; expérience de l'enseignement universitaire souhaitée; compétences pour enseigner les arts de la couleur, l'organisation picturale et l'interaction de la couleur aux autres domaines des arts visuels; compétences pour enseigner le dessin d'observation, le dessin technique, la perspective et les nouvelles formes de dessin.

Traitement

Selon la convention collective.

Entrée en fonction

Le 1^{er} juin 1991.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une copie du dossier académique avec une liste des réalisations professionnelles ainsi que le nom et l'adresse de trois personnes susceptibles de fournir des lettres de recommandation, le tout pour le 1^{er} janvier 1991 à:

M. Luis de Moura Sobral
Directeur
Département d'histoire de l'art
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. (0284)

LE DEVOIR

Service de PUBLICITÉ
842-9645

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. (0282)



COUNCIL OF ONTARIO UNIVERSITIES
CONSEIL DES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO

Le Conseil des Universités de l'Ontario, qui regroupe en association les universités de la province, se consacre au développement de l'enseignement supérieur pour les résidents de l'Ontario.

Le Conseil recherche des candidats pour le poste de

Directeur général

afin de remplacer le titulaire actuel qui prendra sa retraite le 30 juin 1991. À titre de cadre supérieur du Conseil, dont le siège est à Toronto, vous assurerez la direction d'un personnel professionnel.

Expert dans tous les aspects de l'administration et des communications, vous serez un chef de file qui saura motiver son équipe grâce à des talents de conciliateur et de stratège unis à un sens aigu des rapports interpersonnels. Vous serez un 'ambassadeur' tant au sein de la communauté universitaire qu'à l'extérieur et vous travaillerez à promouvoir une meilleure compréhension du rôle du secteur universitaire, de même qu'un engagement envers ses objectifs. Le défi est de taille, les satisfactions du poste illimitées.

Les candidats posséderont une formation scolaire et une expérience administrative pertinentes, ainsi qu'une bonne compréhension du monde universitaire et des questions afférentes de politique générale. Une expérience du secteur public constituerait un atout certain. Le Conseil souscrit au principe d'équité en matière d'emploi; ce concours s'adresse tant aux femmes qu'aux hommes.

Toutes les demandes de renseignements mises en candidature et candidatures seront reçues à titre strictement confidentiel et doivent être adressées avant le 2 janvier 1991 à: Knox Henry & Associates Inc., 20 Eglinton Avenue West, Suite 1800, Toronto, Ontario, M4R 1K8. Télécopieur: (416) 480-1778.

Knox Henry & Associates Inc.
Conseillers auprès de la direction

PROFESSEUR ADJOINT

Le Département de Langue et de Littérature Françaises de l'Université de Victoria a l'intention de nommer une personne à un poste de Professeur adjoint menant à la permanence, à partir du 1^{er} juillet 1991. Le salaire variera selon les qualifications et l'expérience.

Les candidats doivent détenir le doctorat, et faire état d'expérience de l'enseignement et d'activité de recherche dans le domaine de la Francophonie (littérature africaine et antillaise). Une certaine compétence en linguistique française serait aussi appréciée.

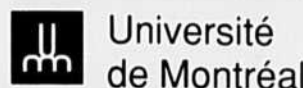
L'Université doit, selon les règlements canadiens sur l'immigration, évaluer les candidatures des citoyens et des résidents permanents du Canada avant d'évaluer celles d'autres personnes.

L'Université de Victoria applique une politique d'équité entre les candidats hommes et femmes. L'on encourage particulièrement les candidatures de femmes.

Veillez envoyer les demandes, avec un curriculum vitae et le nom de trois répondants, au:

Dr. Barry F. Beardsmore,
Directeur du Département de Langue et de Littérature Françaises,
Université de Victoria,
P.O. Box 3045, Victoria,
B.C., Canada, V8W 3P4,
(604) 721-7364

La date limite pour les demandes est le 20 janvier 1991.



Professeur ou professeure en science politique

Le Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences cherche un professeur ou une professeure à plein temps en idées et en institutions politiques.

Fonctions

Enseignement aux trois cycles; recherche; encadrement des étudiants et des étudiantes.

Exigences

Doctorat en science politique ou l'équivalent; aptitude à donner des enseignements; dossier de publication.

Traitement

Selon la convention collective.

Entrée en fonction

Le 1^{er} juin 1991.

Les personnes intéressées doivent acheminer leur curriculum vitae, une copie de leurs diplômes, la liste de leurs publications et trois lettres de recommandation, avant le 15 janvier 1991 à:

M. Édouard Cloutier
Directeur
Département de science politique
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. (0282)

LE CONSEIL DES ÉCOLES SÉPARÉES CATHOLIQUES DE TIMMINS RECHERCHE UN / UNE

ORTHOPHONISTE BILINGUE

Le Conseil offre un programme d'éducation catholique en langue française et en langue anglaise à au-delà de 6 000 élèves de la maternelle à la fin des études secondaires. Il s'agit d'un système progressif et innovateur, à la fine pointe des développements en éducation.

Sous l'autorité du Surintendant responsable des services à l'élève, le ou la titulaire du poste, dispense un service scolaire spécialisé dans le domaine des troubles de la parole et du langage par l'évaluation d'élèves et par la détermination de programme individualisé de rééducation.

EXIGENCES:

Habilités dans le domaine de la communication verbale et écrite en langue française et anglaise. Habileté à travailler de près avec une équipe multidisciplinaire. Compétence reconnue dans les relations interpersonnelles. Maîtrise en orthophonie qui est admissible pour l'enregistrement avec l'Association ontarienne des orthophonistes.

SALAIRE: Salaire compétitif et avantages sociaux.

ANNÉE DE TRAVAIL: 10 mois par année (année scolaire) 35 heures par semaine du lundi au vendredi

Veillez faire parvenir votre offre de service, par écrit, accompagnée d'un curriculum vitae complet, d'ici le 30 novembre 1990, à 16h00 à:

YVES MELOCHE
Directeur de la gestion des ressources humaines
Conseil des écoles séparées catholiques de Timmins
36 sud, rue Birch, Timmins, Ontario P4N 2A5

Jack Slattery **Roger Davidson**
Président du Conseil Directeur de l'éducation



Université de Régina

Faculté d'Éducation
Le Baccalauréat en éducation

PROFESSEUR/E-ADJOINT/E PROFESSEUR/E-AGRÉGÉ/E

Poste

Le Baccalauréat en éducation cherche un/e professeur/e-adjoint/e ou professeur/e-agrégé/e en éducation (pouvant mener à la permanence). Ce programme unique est développé dans une université anglophone engagée dans l'expansion de l'enseignement et des services en français.

Fonction

Le poste comprend (1) l'enseignement en français dans le programme du Baccalauréat en éducation et (2) participation à l'élaboration du programme. Ce dernier préparé pour l'enseignement dans les écoles transsaskoises et d'immersion, de la maternelle à la 12^e année.

Doctorat de préférence en didactique ou en psychopédagogie. Maîtrise avec expérience pertinente serait considérée. Bilingue avec une forte compétence en français. La tâche pourrait comprendre l'enseignement de cours tels que: Techniques et stratégies d'enseignement, difficultés d'apprentissage. Expérience d'enseignement dans les disciplines des sciences humaines, de l'éducation physique et des beaux-arts constituerait un atout.

Description de la tâche

Enseignement en français dans un programme de formation à l'enseignement. Participation à la planification du programme et à la supervision des stagiaires. Intérêt pour la recherche.

Entrée en fonction

Le 1^{er} juillet 1991. Les demandes devront être accompagnées du curriculum vitae et de trois références. Elles doivent être adressées avant le 1^{er} février 1991.

Monsieur R. C. Bryce, doyen
Faculté d'éducation
Université de Régina
Régina, Saskatchewan S4S 0A2

PROFESSEUR SUPPLÉANT en travail social

Le Département des sciences humaines de l'Université du Québec à Hull est à la recherche d'un professeur suppléant en travail social.

QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES:

Doctorat dans une discipline appropriée et expérience en travail social. Les candidatures des personnes qui terminent un doctorat pourront être considérées. Spécialisation au niveau des problématiques reliées aux femmes et au niveau de l'intervention communautaire. Aptitude à l'encadrement des étudiants stagiaires.

QUALIFICATIONS GÉNÉRALES:

Les candidats devront aussi démontrer des capacités de recherche universitaire, des habiletés à transmettre leur enseignement, des aptitudes à l'encadrement des étudiants, etc. Les candidats devront faire la démonstration de leur bonne connaissance de la langue française écrite et orale.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES:

Traitement: Selon la convention collective

Lieu de travail: Hull

Date d'entrée en fonction: À déterminer.

Durée du contrat: Jusqu'au 31 mai 1992 (possibilité de prolongation)

Les candidats sont priés de faire parvenir leur candidature accompagnée d'un curriculum vitae avant le 30 novembre 1990 à l'adresse suivante:

Monsieur Daniel Tremblay, Ph.D.
Directeur du Département des sciences humaines
Université du Québec à Hull
Case postale 1250, succursale B
Hull (Québec)
J8X 3X7

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. Poste accessible aux femmes et aux hommes.



Université du Québec à Hull

90-91-083

EN BREF...

CSST: une montagne de dossiers en attente

QUÉBEC (PC) — Il y a 17 700 dossiers de travailleurs accidentés en attente d'une décision de la Commission de santé et de sécurité du travail (CSST), a déploré hier le député péquiste de Pointe-aux-Trembles, Michel Bourdon. « Des personnes se plaignent qu'elles n'obtiennent pas de la CSST l'indemnisation prompte à laquelle elles ont droit », a affirmé hier M. Bourdon lors d'une interpellation soulevée à l'Assemblée nationale au sujet des accidentés du travail. Le ministre Normand Cherry a promis d'identifier rapidement les irritants qui causent de tels délais afin de les corriger. M. Bourdon a rappelé que dans son dernier rapport annuel, le Protecteur du citoyen s'en prenait lui aussi aux délais trop grands rencontrés par les accidentés qui attendent des prestations de la CSST.

Côté blanchit un candidat libéral

QUÉBEC (PC) — Aucune transgression à la loi électorale n'a été commise par l'ex-candidat libéral de Duplessis, Jean Moyen, a établi le directeur des élections, Pierre-F. Côté, à la suite d'une enquête qui a duré six mois. M. Moyen était candidat libéral dans le comté de Duplessis au scrutin du 25 septembre 1989. Dans le rapport de dépenses électorales qu'il a produit à la suite du scrutin, M. Moyen n'a déclaré aucun frais de transport pour la durée de la campagne électorale. Le cas avait été soulevé à l'Assemblée nationale le 10 avril dernier par le député péquiste Michel Bourdon, qui avait alors signalé que M. Moyen avait voyagé durant la campagne sur les ailes de la compagnie Héli-Littoral sans que le nom de cette entreprise n'apparaisse dans son rapport de dépenses.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

DIRECTEUR OU DIRECTRICE

Abrité dans un édifice patrimonial remarquable, face à la mer, le Musée régional de Rimouski est un centre d'exposition renommé. Sa programmation variée comporte jusqu'à vingt-cinq expositions par année dont plus de la moitié sont produites par le Musée. Majoritairement en art contemporain mais aussi en sciences et en histoire, ces expositions sont accompagnées de nombreuses activités d'animation et d'éducation.

FONCTIONS:

- Planifier, organiser et diriger les activités du Musée dans le respect de la mission du Musée et de l'éthique muséale;
- Voir à la gestion administrative et au personnel;
- Élaborer les politiques nécessaires au bon fonctionnement de l'institution et voir à leur application;
- Exercer un rôle de relations publiques.

EXIGENCES:

- Certificat de deuxième cycle en muséologie, en gestion des arts ou dans une discipline connexe ou l'équivalent;
- Excellente connaissance de l'art contemporain;
- Capacité à assumer la réalisation de projets de grande envergure;
- Expérience minimale de quatre ans dans les domaines de la muséologie, de la gestion des arts ou d'un domaine connexe;
- Connaissance du milieu régional;
- Aptitude pour le travail en équipe, les relations publiques et l'implication dans le milieu régional.

RÉMUNÉRATION:

Selon la compétence.

Les personnes intéressées à poser leur candidature sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 8 décembre 1990.

Musée régional de Rimouski

Comité de sélection
Le Musée régional de Rimouski
35, rue Saint-Germain Ouest
Rimouski (Québec)
G5L 4B4

Propos authentiques
d'une cliente



Anjou QUÉBEC

Mon étape gourmande
chaque semaine

La boucherie charcuterie traiteur c'est notre métier
1025, rue Laurier ouest
272-4065 Notre qualité fait notre renommée 272-4086

Le cauchemar de la TPS hante le Salon du livre

Guy Ferland

LE 13e SALON du livre de Montréal marquait un point de non-retour pour la Coalition contre toute taxe sur le livre. Les membres de la coalition s'attendaient à ce que la ministre des Affaires culturelles du Québec, Liza Frulla-Hébert, annonce des changements importants au projet lors de l'inauguration officielle du SLM.

« Encore une fois, ce ne fut que belles paroles, aucune évolution dans le dossier. Maintenant, on doit prendre des moyens de pression plus radicaux, le temps presse, affirmait hier Hervé Foulon. On va se bagarrer et aller voir directement le ministre des Finances, Gérard-D. Levesque, qui bloque tout et qui n'a jamais voulu nous recevoir jusqu'à maintenant. On va lui remettre la pé-

titution de plus de 100 000 noms ».

Comme pour appuyer le mouvement d'opposition, l'Association des éditeurs a tenu une table ronde contre la TPS, hier, et les libraires se réunissaient pour comprendre comment gérer la nouvelle taxe.

Pour les quelque 350 librairies du Québec, la taxe implique des investissements et une préparation énormes. Inscription auprès des gouvernements, changement des caisses enregistrees, nouvelle facturation de la vente à crédit, nouveau document comptable, formation du personnel, acompte annuel et paiement trimestriel, taxation sur le transport, dédoublement du système comptable, etc. Bref, gérer la TPS semble très complexe. « Une chose est sûre, d'après Marc-André Dandurand, de la librairie Demarc, les librairies verront baisser leur chiffre d'affai-

res. Ce qui aura une influence directe sur l'inventaire des stocks et la capacité des libraires à garder un livre qui ne se vend pas en librairie. Des librairies fermeront et il y aura plus de vol à l'étalage avec une taxe supplémentaire de 15,56 %. Mais il faut rester positif et ne pas faire peur à notre clientèle avec cette hausse de prix en trouvant de bons arguments de vente ».

Par ailleurs, le SLM va bon train. Sur la Grande Place, en après-midi, Gérard-Marie Boivin accueillait Noël Audet, Francine Noël, Yves Navarre, Antonio D'Alfonso, Billy Bob Dutrisac et Marie-Claire Girard qui ont discuté de l'utilisation de la langue française dans le roman, du sen-

timent d'infériorité de certains face aux écrivains français, de l'ouverture de la littérature québécoise sur le monde, de l'engagement politique de l'écrivain, du travail de l'éditeur sur un manuscrit, des premiers romans, de la coédition, etc.

François Gravel, l'invité d'honneur de la journée, se dit évidemment très heureux de représenter les romanciers à cet événement important pour la littérature.

Quoi qu'il en soit, on notait un achalandage important à la place Bonaventure, hier. Les stands, bien décorés et aérés, accueillèrent une foule de bouquins qui faisaient peut-être leurs derniers achats de livres avant les Fêtes et la TPS.

DEVENEZ CADRE SUPÉRIEUR

Il vous suffit de suivre le programme du diplôme en management (appliqué) de McGill sans pour autant interrompre vos activités professionnelles.

Des professeurs et des spécialistes de gestion ainsi que des cadres d'entreprises vous enseigneront les techniques et théories de la gestion moderne pour vous permettre d'accéder à un poste de cadre supérieur. En suivant des études à temps partiel qui vous prendront au moins 10 heures par semaine, ce qui inclut les cours et les heures de préparation, vous devriez être en mesure d'obtenir ce diplôme de classe internationale en l'espace de deux ans.

Déjà diplômé du 1er cycle universitaire, vous choisirez au moins 5 cours parmi un ensemble de 10 cours de tronc commun couvrant les domaines suivants: économie et finance, systèmes intégrés de gestion et marketing, théorie comptable, psychologie et politique industrielles et méthodes quantitatives. Par ailleurs, vous pouvez choisir 5 cours au choix parmi un groupe de 11. Les droits s'élèvent à 116,18 \$ par cours.

L'inscription au trimestre d'hiver pourra se faire le jeudi 13 décembre entre midi et 19h au centre universitaire, 3480 rue McTavish. Les étudiants sont priés de fournir une preuve de l'obtention du diplôme de 1er cycle.

Pour de plus amples renseignements ou pour un entretien avec un conseiller pédagogique du département d'études de 2e cycle en management téléphonez-nous au 398-6170.



McGill Centre d'éducation permanente
L'endroit parfait pour vous perfectionner.

Collège Marie de France

LYCÉE FRANÇAIS DE MONTRÉAL

PRÉPARATION AU BACCALAURÉAT FRANÇAIS
DU SECOND DEGRÉ

— INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1991-1992

Collégial et secondaire: 4635, Chemin Queen Mary,
Montréal, (QUE) — H3W 1W3 Tél.: 737-1177

S'adresser à Madame Jeanne-Marie LAPEYRIE

Élémentaire et maternelle: 4700, rue Fulton
Montréal, (QUE) — H3W 1T9 Tél.: 735-6579

S'adresser à Madame Sylvette DANGELAUD

Début des inscriptions: le lundi 12 novembre 1990

— EXAMENS D'ADMISSION POUR LE SECONDAIRE ET LE
COLLÉGIAL 1, LE VENDREDI 11 JANVIER 1991

— ADMISSION SUR DOSSIER À L'ÉLÉMENTAIRE

Voici une excellente
façon d'exprimer
votre point de vue
sur l'éducation :

VOTEZ!

aux élections scolaires de la C.É.C.M.
le 18 novembre prochain

Renseignez-vous sur les programmes des candidats commissaires indépendants ou des différents partis de votre circonscription électorale et exercez votre droit de vote.



LA COMMISSION
DES ÉCOLES CATHOLIQUES
DE MONTRÉAL

Le président du Bureau des élections de la C.É.C.M.

L'ÉTAT DU MONDE
1991

Annuaire économique
et géopolitique mondial

TAXER
LES LIVRES
C'EST IMPOSER
L'IGNORANCE

TEXTE
INÉDIT

644 p.
22,95\$

ÉDITIONS LA DÉCOUVERTE / ÉDITIONS DU BOREAL

L'ÉTAT DU MONDE
1991

Annuaire économique
et géopolitique mondial

L'analyse des événements qui ont marqué l'année.
Une approche géopolitique par continents et
grandes régions. Une réflexion sur les grandes
questions stratégiques à l'échelle mondiale.

LE DOSSIER DE L'ANNÉE:
LES PAYS DE L'EST

BOREAL

La nouvelle Sentra de Nissan



5,6 L/100 km (autoroute)
8 L/100 km (ville)
65 \$/sem. (portefeuille)

Vous pourriez être au volant d'une toute nouvelle Sentra DLX 1991 pour 65 \$ par semaine*! C'est presque aussi économique que la consommation d'essence de la Sentra sur la route, 5,6 L/100 km (50 mi/gal.)**, ou en ville, 8 L/100 km (35 mi/gal.)**. Aucun versement initial, aucune obligation à terme, transport et préparation inclus. Et la Sentra vous est offerte avec la garantie Nissan SansSouciSM de 6 ans ou 100 000 kilomètres. Demandez tous les détails chez votre concessionnaire Nissan.



*Prix calculé sur une période de location de 18 mois, avec une limite de kilométrage de 96 000 km, suite à l'approbation du crédit. Dépôt de sécurité exigé et remboursable à la fin du bail. Taxes et immatriculation en sus. Cette offre est valable pour une période limitée. **Estimation de la consommation selon Transport Canada.

BLAINVILLE Demers Nissan 818, boul. Labelle (514) 430-4120	IBERVILLE Coupal & Brassard Auto inc. 127, route 104 (514) 347-6505	LAFONTAINE Belvedere Nissan inc. 2145, boul. Labelle (514) 436-2112	MERCIER Mercier Nissan inc. 975, rue St-Jean-Baptiste (514) 691-9541	MONTRÉAL St-Michel Nissan 9474, boul. St-Michel (514) 384-8400	REPENTIGNY Manoir Nissan inc. 225, boul. Brien (514) 585-5824	ST-BRUNO St-Bruno Nissan inc. 635, boul. Clairevue ouest (514) 653-2485	STE-AGATHE-DES-MONTS Laurentides Nissan inc. 600, rue Principale (819) 326-5433	TROIS-RIVIERES Trois-Rivieres Nissan inc. 4101, boul. Royal (819) 379-2611	VILLE LASALLE Broadway Automobile Ltée 2223, rue Léger (514) 366-8931
BROSSARD Brossard Nissan inc. 9005, boul. Taschereau (514) 445-9811	JOLIETTE Garage Joliette inc. 1260, rue Lanaudière (514) 756-4686	LAVAL Chomedey Nissan inc. 2465, boul. Labelle (514) 682-4400	MONT-LAURIER Val Nissan inc. 1776, boul. Paquette (819) 623-1847	OMERVILLE Nissan Magog 427, boul. Bourque (819) 843-8145	ROCK FOREST Sherbrooke Nissan inc. 4280, boul. Bourque (819) 823-8008	ST-EUSTACHE Hamel Nissan inc. 801, boul. Arthur Sauvé (514) 472-8664	STE-HYACINTHE Les Galeries Nissan 2695, boul. Casavant (514) 464-1273	VAL D'OR C.R. Nissan 1817, 3 ^e avenue (819) 874-0404	WEST-BROME Richard Nissan inc. 1108, chemin Knowlton (514) 263-4457
GRANBY Granby Nissan inc. 433, rue Principale (514) 378-9088	LACHINE Métro Nissan inc. 2125, rue Notre-Dame (514) 634-7211	LAVAL Auto Gouverneur inc. 305, boul. St-Martin est (514) 668-1650	MONTRÉAL Cité Nissan 3500, rue Jean-Talon ouest (514) 739-3175	POINTE-AUX-TREMBLES Garage Modelauto inc. 12230, rue Sherbrooke est (514) 645-4546	ROUYN Garage A-L. Pointier inc. 321, av. Lanvière (819) 762-4311	ST-FRANÇOIS-DE-LAVAL Garage Dumoulin Ltée 8115, boul. Lévesque (514) 665-7450	TERREBONNE Terrebonne Nissan 4100, chemin Gascon (514) 477-1444	VALLEYFIELD Hébert Automobiles Ltée 430, chemin Laroque (514) 373-9465	
HULL Carrefour Nissan 959, boul. St-Joseph (819) 776-0100	LACHUTE Lachute Nissan enlg. 475, rue Béthanie (514) 562-8816	LONGUEUIL Baillargeon Nissan 760, rue St-Charles est (514) 677-8953	MONTRÉAL Centreville Nissan 2085, Ste-Catherine ouest (514) 932-6677	POINTE-CLAIRE Fairview Nissan Ltée 345, boul. Brunswick (514) 697-9141	SHAWINIGAN Mauricie Nissan 8800, boul. des Hêtres (819) 539-6433	ST-LÉONARD St-Léonard Nissan 7770, Colbert (514) 374-4421	TRACY Station-Service Dudemaine inc. 425, route Marie-Victorin (514) 743-9418	VILLE ÎLE PERROT St-Germain Nissan Ltée 12, Don Ouichotte (514) 425-2255	

Rapport Sexton-Picard: les patrons de la construction n'entendent pas laisser le champ libre aux syndiqués

Rollande Parent
de la Presse Canadienne

LES DIRIGEANTS de l'Association de la construction du Québec (ACQ) entendent rencontrer députés et ministres au cours des prochaines semaines, en contrepartie de l'action semblable menée par des syndiqués de la construction qui réclament à grands cris la mise sur pied d'un régime de revenu garanti.

« Déjà fortement réglementée, notre industrie est en danger. L'établissement d'un revenu garanti aux travailleurs mettrait en péril la survie de plusieurs entreprises de construction », a soutenu jeudi le président de l'ACQ, René Lafontaine, en conférence de presse.

« Le gouvernement du Québec doit faire preuve de gros bon sens et de fermeté en rejetant carrément toute idée de revenu garanti dans la construction », a ajouté le vice-président, Pierre Mallette.

Mercredi, le ministre québécois du Travail, Normand Cherry, rencontrait une centaine de travailleurs de la FTQ-Construction qui avaient occupé son bureau la semaine dernière pour connaître ses intentions quant au rapport Picard-Sexton.

Rendu public à la mi-juillet, ce rapport contient 62 propositions pour stabiliser le revenu et l'emploi des travailleurs de la construction, dont celle d'instaurer un régime de prestations supplémentaire d'assurance-chômage, une mesure évaluée à plus de 70 millions \$ annuellement.

Le coût horaire prévu pour les entrepreneurs est de 0,40 \$ la première année et de 0,80 \$ par la suite.

Titulaire du ministère du Travail depuis six semaines, M. Cherry n'a pas jusqu'ici indiqué ses intentions. Il a demandé à son personnel de lui soumettre un plan d'action.

L'ACQ dit se retrouver dans une situation particulière du fait que le ministre Cherry et le critique de l'opposition en matière de construction (Michel Bourdon) « originent des organismes revendicateurs du régime de revenu garanti », de dire le secrétaire Michel Paré.

Normand Cherry, a été de 1962 à 1989 président et directeur général de l'Association internationale des

machinistes et travailleurs de l'aérospatiale (affiliée à la FTQ) alors que Michel Bourdon a été un travailleur permanent de la CSN et membre de la Fédération du bâtiment.

Mais M. Paré croit toutefois que « le gros bon sens va guider le gouvernement ».

L'ACQ accuse les syndiqués de faire une lecture sélective du rapport Picard-Sexton en ne retenant que le régime de revenu garanti.

Selon la lecture qu'en font les patrons, la stabilisation de l'emploi des travailleurs de l'industrie de la construction passe d'abord par l'augmentation de la quantité des travaux à réaliser.

À ce propos, l'ACQ recommande au gouvernement d'avoir recours à la sous-traitance à chaque fois qu'il y

a utilisation de fonds publics ou de subventions gouvernementales.

« Cela augmenterait l'activité et permettrait de prolonger la durée du travail des travailleurs de l'industrie », de soutenir M. Paré.

Ce dernier a rappelé qu'il y a deux ans, le gouvernement est allé en sens contraire en excluant les travaux de rénovation industrielle du champ d'activité de l'industrie de la construction.

Les gains faits par des syndiqués des secteurs public et parapublic à l'occasion de la négociation de leur contrat de travail font également diminuer la proportion des travaux confiés à l'entreprise privée.

Cette proportion est passée de 80 % en 1975 à 64 % cette année.

À titre d'exemple, lors de la dernière négociation, Hydro-Québec a réduit environ de 15 % la proportion des travaux confiés en sous-traitance. Le même phénomène s'observerait dans les municipalités, de dire M. Paré.

Aux yeux de M. Paré, les prestations supplémentaires d'assurance-chômage constituent « une mesure sociale déconnectée de la réalité socio-économique du Québec susceptible d'avoir d'énormes retombées sur les autres secteurs d'activité économique ».

« S'il y a un revenu garanti dans l'industrie de la construction, qu'est-ce qui fait qu'un autre secteur ne serait pas justifié d'obtenir le même privilège? », se demande-t-il.

La substance qui a coûté le titre à Ben Johnson n'est pas illégale

CHICOUTIMI (PC) — Le stanozolol, la substance dopante retrouvée dans l'urine de Ben Johnson après la course du 100 mètres aux Olympiques de Séoul, en 1988, n'est pas une drogue dont la vente est interdite au Canada.

En effet, la poursuite a dû demander, jeudi, le retrait de la dénonciation portée contre un Jonquérois accusé de trafic de stéroïdes anabolisants, parce que la substance en question, le stanozolol, ne figure pas à l'annexe F des substances interdites dans la Loi des aliments et drogues du Canada.

L'accusé, Martin Wong, un culturiste de 22 ans, a donc pu quitter le Palais de justice de Chicoutimi, libéré des accusations qui avaient été portées contre lui.

Le 23 avril dernier, Martin Wong

était intercepté par les policiers au terminus d'autobus de Jonquière à la suite d'une filature, au moment où il venait de récupérer un colis. Dans ce dernier, les policiers ont découvert cinq bouteilles d'une substance que les analyses ont confirmé être du stanozolol.

Après sa comparution, Wong a été remis en liberté sous conditions le 24 avril et attendait, depuis, la tenue de son procès.

Alors qu'il devait être jugé hier, M. Wong, qui était représenté par Me Michel Boudreau, a appris que la poursuite abandonnait les accusations car légalement, la vente du stanozolol, une hormone mâle, n'est pas interdite. Les accusations portées contre le Jonquérois constituaient une première canadienne.

QUELLE EST LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE LA PLUS IMPORTANTE DU QUÉBEC?

Celle de Desjardins.



Assurance-vie Desjardins

Eh oui! Depuis la récente fusion de La Sauvegarde et d'Assurance-vie Desjardins, Assurance-vie Desjardins inc. est bel et bien le leader de l'assurance de personnes au Québec.

Imaginez... plus de 300 assureurs-vie de grande compétence, le réseau des 1 339 caisses Desjardins, des services inégalés de télémarketing et de distribution directe.

Même plus, au-delà de 3 500 entreprises y ont déjà leur assurance collective.

Assurance-vie Desjardins inc., société issue du regroupement de l'Assurance-vie Desjardins et de La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie.

 **Desjardins** L'incroyable force de la coopération.

À MONTRÉAL C'EST

Unique

"L'unique bistro italien"

Félicitations
au Devoir
pour son 80^{ième}
anniversaire

Licence complète cuisine ouverte
jusqu'à 23h
Bistro unique jeudi - vendredi
1039 Beaubien jusqu'à 24h
est dimanche fermé
279-4433

FORUM

ÉDUCER ET
NON
CONDITIONNER

Existe-t-il une combinaison gagnante pour réussir l'éducation d'un jeune? Parents, intervenants et jeunes sont invités à réfléchir sur ces questions lors d'un FORUM animé par le Dr Solange Delorme, psychologue sociale. Cette activité de la Société de recherche en orientation humaine se situe dans le cadre des programmes OVEP du ministère de l'Éducation.



Pr Moncef Guitouni,
psychosociologue
président-directeur général
du Centre de psychologie
préventive et de développement
humain sera l'analyste-expert
invité

Le dimanche 25 novembre
à 14 h 30

Hôtel Reine-Elizabeth,
900, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, (Qc)



La Société de
recherche en
orientation humaine

Pour information,
(514) 523-5677
(514) 523-9999 (fax)

ÉDITORIAL

Le seul capital du DEVOIR

DEPUIS que LE DEVOIR est LE DEVOIR, il y a de cela plus de quatre-vingts ans, il a traversé plus d'années difficiles que de profitables. Chaque fois qu'il entre en récession — et c'est bien plus souvent que le commun des mortels — on se met à prédire sa mort imminente, et parfois à l'escompter. Et on oublie une vérité élémentaire : le capital du DEVOIR, ce n'est pas celui d'un puissant propriétaire public ou privé, comme ceux qui soutiennent la plupart des médias, à profits ou à pertes. C'est celui de ses lecteurs et de ses amis, qui ne lui ont jamais fait défaut et qui reprennent l'éclatante démonstration, en 1990 et en une époque qu'on prétend cynique, de la solidité de cette formule inédite de « propriété ».

En cette année de crise financière majeure, les secours sont venus de trois sources : les lecteurs du DEVOIR qui, au printemps dernier, ont souscrit environ 300 000 dollars en quelque 3000 contributions; les groupes et corporations qui ont fait des dons importants ou acheté des actions privilégiées pour mener la campagne à son objectif d'un million de dollars; enfin son créancier principal, Québecor, qui a réduit la dette de 750 000 dollars en consentant à un appariement partiel des sommes reçues des deux autres sources.

Seuls les plus jeunes se surprendront de ce qu'un journal puisse ainsi faire appel à la générosité extérieure, l'accepter, et proclamer toujours son indépendance. LE DEVOIR, dont l'histoire à elle seule suffirait à illustrer l'importance et l'impact d'une presse libre, a pourtant vécu sur cette corde raide depuis ses débuts. Il n'a cessé de prouver qu'il pouvait informer et commenter librement tout en comptant sur un appui concret de l'extérieur.

C'est la bourgeoisie canadienne-française qui a remis à Henri Bourassa, pour l'essentiel, les 100 000 dollars du capital de départ, vite envolés. C'est des compagnies d'assurance et des banques, parfois de riches individus, qui y ont injecté périodiquement des sommes souvent imposantes, dès sa première décennie d'existence. Des créanciers ont régulièrement oublié des dettes, et les anniversaires ont été d'heureux prétextes à soirées-bénéfices réunissant le tout-Montréal, parfois un peu du tout-Québec et de l'Acadie.

Il eut mieux valu, c'est évident, que LE DEVOIR se suffise à lui-même. La modeste aisance qu'il a connue, durant les années soixante et un peu plus tard, a produit un journal de grand cru, où les énergies ont pu se consacrer entièrement au travail de presse. Mais ses périodes de misère ne l'avaient pas affaibli non plus, comme en témoignent certaines de ses batailles célèbres. Autrement dit, son indépendance, c'est LE DEVOIR qui en décide, entièrement. C'est sa direction qui assume sa liberté de dire et d'écrire, et qui doit avoir la force de repousser ceux qui croiraient lui

avoir mis un fil à la patte, avec un peu ou beaucoup de dollars.

Cette liberté, soulignons-le, est plus grande que jamais. D'une part, la direction du DEVOIR, toujours protégée par l'acte de fiducie de 1928, n'a de comptes à rendre à personne de ses positions éditoriales et de sa politique d'information. C'est un luxe sans pareil dans l'univers actuel des empires de presse. On vient justement de voir les propriétaires du *Whig Standard* de Kingston, l'excellent dernier quotidien indépendant au Canada anglais, vendre leur journal à une grande chaîne, à cause de difficultés financières.

Malgré les difficultés, la liberté du DEVOIR est plus grande que jamais

D'autre part, la société a mûri et comprend mieux qu'autrefois le principe même de l'indépendance éditoriale. L'expérience même du DEVOIR, cette année, le démontre. Parmi les milliers de lecteurs qui ont contribué à la campagne du printemps, quelques centaines ont expédié des lettres de mauvaise humeur, avec leur chèque, en distinguant clairement leur désaccord de leur souci de survie du journal. Un seul a réclamé, un peu plus tard, qu'on lui rende sa contribution parce qu'il n'approuvait pas la position éditoriale de la nouvelle direction. Nous l'avons remboursé. De même, parmi les centaines de groupes et d'individus qui ont reçu l'invitation à notre soirée-bénéfice, deux seulement ont accompagné leur refus de commentaires négatifs sur la couverture que faisait LE DEVOIR de leurs affaires. De cet argent-là, LE DEVOIR peut évidemment se passer, même s'il devait rester dans la misère. Mais ce sont des exceptions. Le principe de la liberté de presse est beaucoup mieux compris aujourd'hui qu'hier et on n'assiste d'ailleurs plus, ou presque, à des opérations de boycott publicitaire ou de désabonnements comme on en infligeait autrefois aux journaux qui indisposaient un pouvoir ou l'autre.

Les lecteurs du DEVOIR, ses fidèles, devront donc juger l'arbre à ses fruits et ils verront bien si leur journal reste digne de sa réputation, et surtout de leur confiance.

En attendant, ils apprendront avec plaisir que LE DEVOIR va mieux, tout en exigeant toujours des soins attentifs. Les premiers résultats d'automne confirment un net freinage de la croissance du déficit. Contrairement à la plupart des autres publications, LE DEVOIR n'a à peu près pas été affecté par la chute générale des revenus publicitaires,

en cet automne de récession. Le tirage a cessé de glisser, et augmente lentement mais régulièrement, avant même le début de toute opération systématique de promotion. Cette hausse se confirme depuis la restructuration du contenu, à la fin de septembre, qui a transformé la deuxième section quotidienne — le cahier *Société* — en second regard sur l'actualité, avec une bonne mesure de dossiers de fond, d'analyse, d'entretiens, et avec une place de choix pour l'activité culturelle.

La refonte des services administratifs va bon train, à revoir toutes nos procédures, et notamment celles qui ont trait au service à la clientèle dont le moins qu'on puisse dire est qu'il a besoin de prendre du mieux. C'est là, dans la hausse des abonnements et son effet sur les revenus publicitaires, qu'est la clé de toute stratégie efficace pour corriger le déficit structurel du DEVOIR. La réduction des coûts de production, que de récents développements technologiques rendent possible, y contribuera aussi.

C'est donc à amenuiser la dette d'une part, et à financer une partie du rééquipement d'autre part, que serviront les revenus de la soirée-bénéfice du 16 novembre, dont nous publierons le bilan sous peu.

Ce 16 novembre, LE DEVOIR ne oublierait jamais. Ce n'était ni un bal, ni un gala, mais un sobre dîner entrecoupé de réminiscences de notre histoire et d'un regard sur le présent. Le coût en était élevé, certes, la situation du DEVOIR le réclamait. Mais la réponse a été d'une qualité inespérée; quelque six cent cinquante personnes ont tenu à y être, venues de tous les horizons. Des chefs politiques, des chefs syndicaux, des chefs d'entreprises, des dirigeants de grands conseils ou associations, des artistes et créateurs connus, bien sûr, mais aussi et en bien plus grand nombre, des lecteurs qui achetaient une place ou deux, sans la moindre contrepartie en reçu pour fins d'impôts, et qui nous manifestaient — correspondance impressionnante — leur soutien et leur foi au journal. Présents en masse, les employés du DEVOIR qui avaient aussi contribué financièrement et spontanément à la soirée, ont témoigné de leur solidarité active.

Bien au-delà des profits, ce geste de ralliement a fait chaud au DEVOIR, où la relance a mobilisé toutes les forces d'une minuscule équipe dont l'espoir méritait bien un écho, un signe. Ce n'est qu'un début, la partie n'est pas gagnée et il reste un million de dollars à trouver encore. Nous le ferons, dans un respect scrupuleux de la transparence.

LE DEVOIR va vivre et devenir meilleur. On y travaille ferme, dans la certitude de l'attachement que notre société porte toujours à ce journal, institution unique qu'on nous pardonnera de proclamer, sans fausse modestie, la plus merveilleuse entreprise de presse où l'on puisse servir.

LISE BISSONNETTE

POURQUOI SAUVER LE DEVOIR?



BLOC-NOTES

Quand le vérificateur livre son « testament »

LE VÉRIFICATEUR général déplore le manque de transparence dans la gestion des fonds publics, titrait LE DEVOIR hier, en manchette. Il estime que l'Assemblée nationale ne dispose pas de toutes les informations dont elle a besoin, précisait un autre quotidien. Une troisième variante, sur le même mode : M. Rhéal Châtelain dévoile de nouvelles « horreurs » : l'Environnement manque tellement de ressources qu'il ne fournit pas à la tâche; près des deux tiers des travaux routiers ont dépassé les coûts prévus, depuis deux ans; et le reste à l'avenant.

Tirées du plus récent rapport annuel, rendu public jeudi à Québec, ces « perles » auraient aussi bien pu surgir du document précédent ou de celui de l'année antérieure, à quelques nuances près. Car, depuis près de 20 ans qu'existe cette fonction de chien de garde des dépenses publiques, il y a des lacunes, faiblesses et déficiences qui reviennent presque chaque année, comme du chiendent, tandis que d'autres, que l'on réussit à corriger, sont vite remplacées par d'autres du même acabit.

Avec la même régularité depuis des années, surtout depuis près de 10 ans que M. Châtelain est la « personne désignée » par l'Assemblée nationale, le rapport propose avec insistance correctifs et améliorations. Il est le premier à reconnaître qu'il y eu des progrès, notamment quant à la vérification intégrée et concernant une meilleure présentation des états financiers. Mais il reste tant à faire que les contribuables sont en droit de douter qu'ils en aient vraiment pour leur argent. Et M. Châtelain, qui s'apprête à prendre sa retraite, doit sûrement s'inquiéter de ce que ses « patrons », les 125 députés, feront de son testament.

Selon son habitude, le vérificateur général traite longuement des mesures qu'il juge essentielles au plein exercice du contrôle parlementaire. Il y en a trois de première importance. Il insiste sur la reddition de comptes des sous-ministres et dirigeants d'organismes. Il revient à la charge quant à sa proposition de loi-cadre visant à favoriser le contrôle des élus sur les organismes et les entreprises du gouvernement. Il reprend ses considérations et suggestions pour améliorer la qualité de l'information financière du gouvernement. Sur les trois points, il n'y a point de félicitations à adresser au gouvernement ou aux députés.

Sous le titre évocateur de « la démocratie en action », M. Châtelain rappelle que si l'imputabilité à l'interne des grands commis de l'État est utile, la

reddition de comptes serait aussi nécessaire pour l'information des parlementaires. Ces derniers ont le droit strict de recevoir toute l'information qui facilite leur travail de surveillance et de contrôle des faits et gestes du gouvernement. L'imputabilité externe demeurera incomplète tant que les responsables de la gestion ne seront pas appelés à témoigner devant le Parlement sur la conduite des affaires de l'État commises à leurs soins. Tout un débat est en cours à cet égard, notamment à l'occasion de la révision de la loi de la fonction publique. Le gouvernement ne veut pas jeter ses mandarins dans la gueule du loup parlementaire et médiatique. La résistance est aussi vive chez les gestionnaires. Mais il faudra bien se résoudre un jour à aller au-delà des simples symptômes pour en venir à identifier les causes des réussites et des insuccès de la gestion.

Cet exercice est d'autant plus nécessaire que l'information fournie à l'Assemblée dans les documents prescrits est incomplète, souligne le vérificateur. Le budget des dépenses ne permet pas de connaître avec précision les pourquoi des demandes de fonds et l'utilisation que l'on veut en faire. De plus, les documents de reddition de comptes, soit les comptes publics et les rapports annuels des ministères, ne renseignent pas avec suffisamment de précision sur l'utilisation qui a été faite des fonds publics. Plus grave encore, les états financiers du gouvernement ne fournissent pas un compte rendu complet de la nature et de l'étendue des activités et des ressources financières dont il est responsable, incluant celles de ses organismes et de ses entreprises. Or, le gouvernement se traîne les pieds ou trouve toutes sortes d'excuses — il faut lire à cet égard les laborieuses justifications du Conseil du trésor — tandis que les députés exercent bien mal le suivi rigoureux qui devrait être leur lot, à titre de mandataires des contribuables.

Après avoir longtemps plaidé pour les fameux 3 E (économie, efficacité, cohérence), le vérificateur insiste sur les nouvelles exigences de l'information à fournir aux députés : accessibilité, compréhensibilité, pertinence, cohérence, intégralité et comparabilité. Toutefois, à en juger par les années que ça a pris pour obtenir la vérification intégrée, ce n'est pas l'an prochain que le successeur de M. Châtelain pourra dire : mission accomplie.

En attendant, vive les perles et les horreurs, le jargon, le cafoillais et le manque de contrôles adéquats.

GILLES LESAGE

LETTRES AU DEVOIR

Paul Buissonneau à un « croyant insulté »

IL ne suffit pas de croire, mais aussi de prouver vos allégations, mal digérées par vous, qui êtes sûrement plus catholique que notre Jean-Paul (LE DEVOIR du 5 novembre 1990). Votre mise à l'index ne m'impressionne nullement et je n'ai aucune excuse à vous faire, car je crois que vous n'avez rien compris ou, plus grave encore, vous vous prenez pour un autre, qui s'imagine qu'il suffit de dire : ferme-là, et que cela soit à la même valeur qu'un :ève-toi et marche. Non, monsieur, je ne mange pas de ce pain béni-là. Quant à votre fétichisme qui vous fera toujours sauter sur le fusil pour brouter le pain dehors, en sortant vos sacro-saints slogans, appelant à la guerre sainte. Pour sauvegarder vos privilèges, sous le couvert de votre pedigree de Canadien français et de Québécois de souche ! Ceci vous donne alors le droit de nous insulter, en parlant de bassesses et d'imbécillités et moi, l'étranger, je n'ai que celui de me taire.

Vous n'êtes qu'un raciste qui s'ignore et en arrière de votre paravent soi-disant catholique, vous manipulez une faible partie de ces rouages de balustrades, affamé de martyrs et de chasse aux sorcières.

Je ne commencerai pas une guerre sainte avec vous mais, seulement et encore, et pour vous choquer, je vous dis : j'm'en salue ! Quant à moi, ne croyez surtout pas que je vais la fermer, et il suffit de me le dire pour que je l'ouvre encore. C'est tout ce que j'avais à vous dire.

Paul Buissonneau
Montréal, 9 novembre 1990

Souveraineté et dette nationale

ALORS que s'amorcent les travaux de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, une question qui devra faire l'objet de sérieuses discussions est celle de l'impact de la dette nationale du Canada sur les options qui s'offrent au Québec. Cette dette encourue par les représentants de tous les citoyens canadiens s'élève présentement à environ 360 milliards \$ et s'accroît de jour en jour. Advenant qu'une option favorisant la souveraineté complète du Québec soit retenue, c'est-à-dire que le Québec ne soit plus représenté à Ottawa et ne paie plus de taxes ni d'impôts au gouvernement fédéral, le nouveau pays devra, s'il se veut responsable et désire que la communauté internationale et les marchés financiers le voit comme tel, assumer sa juste part de la dette nationale, soit environ 90 milliards \$.

Pour ce qui est des nouveaux revenus détournés du fédéral vers le Québec, comme l'a démontré une récente étude du Fraser Institute, ceux-ci ne couvriraient même pas les paiements de transfert et les dépenses du fédéral faites par le passé au Québec. Où le gouvernement trouverait-il alors les fonds pour seulement payer les intérêts sur cette dette colossale ?

Présentement, les provinces riches, l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, nous aident à supporter le fardeau de la dette nationale. La question est : sommes nous prêts à assumer seuls ce fardeau en vue d'accéder à la souveraineté complète ?

Marcel Graveline
Gatineau, 7 novembre 1990

Les effets thérapeutiques de la souveraineté

QUE VEUT le Québec à la fin ? Les Québécois eux-mêmes n'ont jamais su répondre clairement à cette question pourtant si simple. Comment expliquer le complexe québécois, cette mentalité de siège, cet éternel inconfort, cette perpétuelle insatisfaction ? Quel est ce malaise ? L'historien canadien Arthur Lower l'a compris depuis longtemps. Il notait que depuis le jour de la reddition de Lévis à l'extérieur de Montréal, le seul désir des Canadiens français fut de renverser la Conquête. Ramsay Cook, historien de Toronto qui connaît bien le Québec, estime que la récurrence du thème de la Conquête dans notre historiographie s'explique par la difficulté de l'assimiler, c'est-à-dire de la reléguer à l'Histoire.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur, Albert Juneau,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

À l'heure où l'on s'interroge non seulement sur le point d'arrivée de l'avenir politique du Québec, mais sur le processus même de changement, il semble bien que la réponse à la question de départ soit la souveraineté, pas nécessairement l'indépendance. La souveraineté du Québec a une utilité symbolique et stratégique : guérir la blessure de la Conquête, établir l'égalité du Québec par rapport au reste du Canada (et des Québécois par rapport aux Canadiens), et nous sortir de l'impasse actuelle en nous permettant d'amorcer les vraies négociations.

S'il y a consensus aujourd'hui, c'est sur une union économique forte et une association politique relâchée entre le Québec et le Canada. Je suis convaincu que la majorité des Canadiens anglais sont prêts à l'accepter. Mais acceptent-ils que cela passe par la souveraineté ? Ne considèrent-ils pas le Québec comme partie du territoire canadien, alors que peu de Québécois ont le même intérêt pour les Rocheuses ? Mais alors, comment le Canada anglais pourra-t-il refuser au Québec les bienfaits thérapeutiques d'une déclaration de souveraineté, sans s'exposer à l'accusation de vouloir pousser la Conquête jusqu'au bout ?

Michel F. Sarra-Boumet
Gatineau, 5 novembre 1990

L'oreille cassée

IL Y A déjà plus de vingt ans que l'on nous casse les oreilles avec l'indépendance du Québec.

Faisons-la une fois pour toutes et arrêtons d'en parler pour passer à autre chose de vital, sans ergoter davantage, pour le mieux et sans nous appauvrir. Par la même occasion, on pourrait se débarrasser de la dette canadienne farineuse, du fardeau inutile d'un gouverneur général et représentant de la reine; d'un Sénat encore absolument inutile, sans compter ses dépenses extravagantes et celles de l'armée; des services multiples qu'on paie en double — sans en accroître leur efficacité — tels que les ministères de l'Agriculture, de l'Immigration, de la Justice, pour ne mentionner que ces services.

Donc, décidons-nous. N'attendons pas que d'autres décident de notre sort à notre place. Il y aurait fort à parier que ce ne serait pas nécessairement à notre avantage.

Ce matin, j'apprends par le journal que si la population se livre au jeu de l'indépendance, M. Bronfman menace encore une fois de quitter le Québec. « Avec ses distilleries », serions nous tenté de lui demander ? Ça nous ferait bien de la peine, sûrement. Il ne nous resterait qu'à nous consoler en changeant de Befeater (Bienfaiteur).

Georges Savaria
Châteauguay, 12 novembre 1990

À PROPOS...

... de la syndicalisation du taxi

NOTRE démarche syndicale, généreuse et patiente, a prouvé que le Code du travail n'est pas adapté aux conditions concrètes dans lesquelles les chauffeurs de taxi trouvent leur gagne-pain. Partout, nous nous sommes faits dire que la voie traditionnelle de l'accréditation nous était fermée.

Pourtant, nous avons toujours respecté religieusement toutes les règles du jeu du recrutement, la signature des cartes, les dépôts de requêtes et autres procédures légales. Nous avons ainsi épuisé toutes les coûteuses et complexes procédures juridiques que nous offrent le Code du travail et les autres cours de justice.

Il est donc évident que seul un encadrement législatif peut maintenant dénouer l'impasse. C'est là la seule réponse possible devant les interprétations restrictives des droits prévus par le Code du travail du Québec.

Depuis le début, nous avons toujours pensé, et nous l'avons souvent déclaré, que le dénouement de ce dossier ne pouvait se faire que par une intervention législative et ce, tout en épuisant les voies habituelles. Les ministres responsables

connaissent très bien le dossier et savent aussi les réponses qui doivent être apportées.

Nous aurions pu comme bien d'autres l'ont fait, exercer des pressions indues ou poser des gestes spectaculaires pour convaincre votre gouvernement de l'importance d'une législation. Vous le savez une législation appropriée est essentielle à la syndicalisation des chauffeurs de taxi.

Nous avons opté pour la voie de la démarche calme mais tenace. Pour les explications et les échanges au lieu de l'ultimatum, pour les revendications au lieu de l'affrontement.

Notre démarche responsable et patiente serait-elle vouée à l'échec... ? Serait-ce que pour obtenir quelque chose et recevoir l'attention du gouvernement, il faille nécessairement faire de la casse... ? Si nous avions été plus virulents et plus agités, aurions-nous mieux réussi... ?

SOURCE : Extrait d'une lettre de la direction québécoise du Syndicat des métallos au premier ministre du Québec, Septembre 1990.